



Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2008/2026(BUD)	Procédure terminée
Budget 2009: Section III, Commission		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		24/01/2008
		PPE-DE LEWANDOWSKI Janusz	24/01/2008
		PSE HAUG Jutta	
	Commission au fond précédente		
	BUDG Budgets		24/01/2008
		PSE HAUG Jutta	
	Commission pour avis précédente		
	AFET Affaires étrangères		27/11/2007
		PSE DE KEYSER Véronique	
	DEVE Développement		29/01/2008
		PPE-DE MARTENS Maria	
	INTA Commerce international		
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires		11/03/2008
		PSE BERÈS Pervenche	
	EMPL Emploi et affaires sociales		23/01/2008
	PSE JÖNS Karin		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		29/01/2008	
	PPE-DE OLAJOS Péter		
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		31/01/2008	
	PSE CREU Gabriela		
TRAN Transports et tourisme		21/01/2008	
	Verts/ALE LICHTENBERGER Eva		
REGI Développement régional		26/03/2008	
	PSE KOTEREC Miloš		

Conseil de l'Union européenne	AGRI	Agriculture et développement rural	18/12/2007	
			ALDE VIRRANKOSKI Kyösti	
	PECH	Pêche	23/01/2008	
			PSE FERNANDES Emanuel Jardim	
	CULT	Culture et éducation	26/02/2008	
			Verts/ALE TRÜPEL Helga	
	JURI	Affaires juridiques	21/01/2008	
			Verts/ALE FRASSONI Monica	
	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	27/02/2008	
			PSE DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara	
AFCO	Affaires constitutionnelles	23/01/2008		
		PSE BOTOPOULOS Costas		
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	21/02/2008		
		PSE GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna		
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Commission européenne	Formation du Conseil		Réunion	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)		2908	27/11/2008
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2906	21/11/2008
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs		2893	02/10/2008
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2883	17/07/2008
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2866	14/05/2008
	DG de la Commission		Commissaire	
Budget		GRYBAUSKAITĖ Dalia		

Evénements clés			
06/05/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0300	Résumé
14/05/2008	Débat au Conseil	2866	
17/07/2008	Publication du projet de budget du Conseil	11950/2008	Résumé
23/09/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/2008	Vote en commission		Résumé
14/10/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0398/2008	
22/10/2008	Débat en plénière		
23/10/2008	Décision du Parlement	T6-0515/2008	Résumé
27/11/2008	Adoption par le Conseil du budget modifié		
27/11/2008	Publication du projet de budget modifié du Conseil	16257/2008	Résumé

04/12/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
04/12/2008	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
08/12/2008	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A6-0486/2008	
17/12/2008	Débat en plénière		
18/12/2008	Résultat du vote au parlement		
18/12/2008	Décision du Parlement, 2ème lecture	T6-0622/2008	Résumé
18/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		
13/03/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2008/2026(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/69317

Portail de documentation

Document annexé à la procédure		SEC(2008)0534	29/04/2008	EC	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission		COM(2008)0300	06/05/2008	EC	Résumé
Projet de budget du Conseil		11950/2008	17/07/2008	CSL	Résumé
Document annexé à la procédure		11948/2008	29/07/2008	CSL	Résumé
Avis de la commission	ENVI	PE409.436	04/09/2008	EP	
Avis de la commission	PECH	PE404.475	09/09/2008	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE409.464	09/09/2008	EP	
Document annexé à la procédure		SEC(2008)2435	10/09/2008	EC	Résumé
Avis de la commission	TRAN	PE407.755	10/09/2008	EP	
Avis de la commission	ECON	PE407.786	10/09/2008	EP	
Avis de la commission	INTA	PE409.408	10/09/2008	EP	
Avis de la commission	REGI	PE409.469	10/09/2008	EP	
Avis de la commission	JURI	PE409.792	10/09/2008	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE407.741	11/09/2008	EP	
Avis de la commission	CULT	PE409.409	11/09/2008	EP	
Avis de la commission	AFCO	PE409.430	11/09/2008	EP	
Avis de la commission	IMCO	PE409.466	11/09/2008	EP	
Avis de la commission	AFET	PE409.745	11/09/2008	EP	

Avis de la commission	LIBE	PE409.721	17/09/2008	EP	
Projet de rapport de la commission		PE412.037	24/09/2008	EP	
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget		13702/2008	02/10/2008	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE414.117	06/10/2008	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE409.800	08/10/2008	EP	
Avis de la commission	AGRI	PE412.009	09/10/2008	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0398/2008	14/10/2008	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0515/2008	23/10/2008	EP	Résumé
Document annexé à la procédure		SEC(2008)2707	28/10/2008	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE415.179	24/11/2008	EP	
Amendements déposés en commission		PE416.388	27/11/2008	EP	
Projet de budget modifié du Conseil		16257/2008	27/11/2008	CSL	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget		16259/2008	27/11/2008	CSL	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget		16260/2008	27/11/2008	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A6-0486/2008	08/12/2008	EP	
Budget final adopté par le Parlement		T6-0622/2008	18/12/2008	EP	Résumé

Acte final

[Budget 2009/165](#)

[JO L 069 13.03.2009, p. 0001](#) Résumé

[Rectificatif à l'acte final 32009B0456R\(01\)](#)

[JO L 157 19.06.2009, p. 0067](#)

Budget 2009: Section III, Commission

Dans une lettre de la Commission européenne adressée au Secrétaire général du Parlement européen, celle-ci indique que, conformément à l'article 272, paragraphe 9, du traité CE, le taux maximal d'augmentation des dépenses "non obligatoires" est fixé à 5% pour le budget 2009 à 27 États membres.

Budget 2009: Section III, Commission

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget (APB) de la Commission pour l'exercice 2009 (Section III : Commission).

CONTENU : la Commission a adopté son avant-projet de budget pour l'exercice 2009. Il s'agit du 3^{ème} budget relevant des perspectives financières 2007-2013 et d'un budget qui accordera la part la plus élevée des dépenses à la croissance et à l'emploi. En effet, avec près de 45% du budget 2009, l'essentiel des dépenses de l'Union sera consacré au développement économique à long terme et à l'emploi : ce poste est en hausse de quelque 3% par rapport à 2008. La 2^{ème} grande priorité du budget est celle de l'énergie et de l'environnement. Les fonds dévolus à l'agriculture restent stables.

Sur le plan financier, le total des engagements pour l'APB 2009 s'établit à 134,395 milliards EUR, ce qui correspond à 1,04% du RNB, soit une hausse de 3,1% par rapport à 2008. Il reste ainsi une marge de 2,638 milliards EUR sous le plafond. Les dépenses obligatoires augmentent de 4,7% et les dépenses non obligatoires de 2,4%.

Quant aux crédits de paiement, le total s'élève à 116,736 milliards EUR, c'est-à-dire à 0,9% du RNB. Ce montant est en baisse de 3,3% par rapport aux paiements inscrits dans le budget 2008, ce qui laisse une marge de 7,444 milliards EUR sous le plafond. Les paiements pour les dépenses obligatoires augmentent de 4,8% par rapport à 2008, tandis que ceux pour les dépenses non obligatoires baissent de 7,6%. Cette

évolution des paiements est conforme à ce qui était prévu dans le cadre financier pluriannuel, le plafond des paiements étant en baisse en 2009.

Globalement, le budget pour 2009 tel que proposé par la Commission, devrait permettre de consolider les programmes convenus au début de l'actuel cadre financier pluriannuel 2007-2013. La continuité du financement est assurée pour les objectifs stratégiques de prospérité, de solidarité et de sécurité, une large place étant désormais accordée aux défis environnementaux. Ainsi en 2009, plus de 10% du budget seront consacrés aux objectifs environnementaux, avec plus de 14 milliards EUR. L'enveloppe totale allouée aux objectifs énergétiques, y compris la sécurité énergétique, les énergies renouvelables et la recherche, est fixée à quelque 2,3 milliards EUR.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires du cadre financier 2007-2013 :

Rubrique 1 : Croissance durable : cette rubrique englobe les dépenses liées à la compétitivité et à l'emploi ainsi qu'à la cohésion :

- 1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi : les engagements pour la sous-rubrique 1a progressent de 5,5%, passant à 11,69 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 82 Mios EUR. Les paiements sont également en hausse de 5,3%, s'établissant à 10,285 milliards EUR. Cette sous-rubrique regroupe les politiques essentielles à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne avec notamment le 7^{ème} programme-cadre de recherche et de développement technologique (7^{ème} PC), le programme «Éducation et formation tout au long de la vie», le programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC), les réseaux transeuropéens (RTE), Marco Polo II et GALILEO, et le programme Progress. En 2009, les investissements dans le cadre du 7^{ème} PC progresseront de 10%. Le financement en faveur du PIC augmentera de 17% et les crédits destinés aux incitations à l'emploi et à l'amélioration de la situation en matière d'inclusion sociale au moyen du programme Progress vont croître de 8%. Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» bénéficiera d'une hausse de 7%, notamment dans le cadre du nouvel Institut européen de technologie ;
- 1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi : les engagements sont fixés à 48,414 milliards EUR, ce qui constitue une augmentation de 2,5% par rapport à 2008. Les paiements sont en baisse de 13,9%, et reculent à 34,914 milliards EUR. Sur ce montant, près de 40 milliards EUR d'engagements iront aux Fonds structurels et plus de 9 milliards EUR au Fonds de cohésion. Les actions structurelles pour l'UE-12 s'intensifieront, atteignant le cap des 50% - soit le double de la part dévolue aux nouveaux membres en 2006 - contre 47% en 2008. L'introduction progressive dans les nouveaux États membres de niveaux normaux d'aides à l'agriculture entraînera également une hausse globale des dépenses de 5%, les nouveaux membres recevant 18% des fonds ? contre 10% en 2006 et 16% en 2008.

Rubrique 2 : Conservation et gestion des ressources naturelles: des crédits d'engagement d'un montant de 57,526 milliards EUR sont proposés pour la rubrique 2. Cette hausse de 3,5% par rapport à 2008 laisse une marge de 2,113 milliards EUR sous le plafond. Parallèlement, les paiements augmentent de 3%, s'établissant à 54,835 milliards EUR. Dans l'APB 2009, 42,860 milliards EUR en engagements et 42,814 milliards EUR en paiements sont prévus pour les dépenses agricoles relatives au marché et les aides directes. La Commission propose notamment 314,7 Mios EUR pour les mesures vétérinaires et phytosanitaires et 29,5 Mios EUR pour les marchés de la pêche ainsi que 13,402 milliards EUR pour le développement rural. En outre, 322 Mios EUR sont prévus pour l'environnement. Le soutien au principal programme de protection de l'environnement de l'UE, LIFE+, augmentera de 8% pour s'établir à 288 Mios EUR.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité, justice : cette rubrique est scindée en 2 sous-rubriques :

- 3.a, Liberté, sécurité et justice : les engagements augmentent de 15%, passant à 839 Mios EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 33 Mios EUR. Les paiements sont également en hausse, de 11,7%, s'établissant à 596,7 Mios EUR. Les hausses les plus substantielles concerneront la sécurité et la protection des libertés, qui augmenteront de 32%, 90 Mios EUR étant destinés à la lutte contre la criminalité ;
- 3.b, Citoyenneté : cette sous-rubrique couvre des questions telles que la santé publique, la protection des consommateurs et la protection civile. La mission capitale consistant à établir des liens avec les citoyens et à communiquer sur l'Europe s'inscrit également dans cette sous-rubrique, dans le cadre du financement de programmes culturels et du domaine politique « Communication ». Les crédits d'engagement de la rubrique 3.b diminuent de 28,8%, reculant à 628,7 Mios EUR, ce qui laisse une marge de 22,3 Mios EUR. Les paiements pour cette sous-rubrique baissent de 31,4% pour s'établir à 669 Mios EUR. L'apparente réduction des crédits pour cette rubrique doit être considérée dans le contexte de l'inscription dans le budget 2008 de 260,4 Mios EUR pour le Fonds de solidarité.

Rubrique 4 : Union européenne en tant que partenaire mondial : la rubrique 4 enregistre une hausse des engagements de 1,8% pour s'établir à 7,440 milliards EUR, une marge de 243,6 Mios EUR étant disponible sous le plafond. Les crédits de paiement baissent de 6,6%, reculant à 7,579 Mios EUR. L'instrument de stabilité, qui vise à mieux gérer les crises dans les pays du tiers monde atteindra jusqu'à 258 Mios EUR (+43%), alors que les programmes en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire continueront à progresser régulièrement, à hauteur de quelque 3,5%. En 2009, d'importantes modifications ont été prévues par rapport à la programmation financière indicative initiale: i) la Commission propose d'allouer 10 Mios EUR supplémentaires au programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP) qui relève de l'Instrument de coopération au développement (ICD) afin de renforcer l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique ; ii) une modification du profil de dépenses est proposée pour renforcer des initiatives relatives à 5 pays d'Asie centrale, en concentrant le financement au début de la période 2009-2013 ; iii) les conditions du mécanisme de provisionnement du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures permettent de libérer 107,54 Mios EUR. Conformément aux priorités budgétaires 2009 et compte tenu du fait que la nature et le niveau des exigences en matière de soutien au processus de paix au Moyen-Orient dépendront de l'évolution de la situation au cours des prochains mois, la Commission prévoit de réexaminer ses demandes à un stade ultérieur de la procédure budgétaire, comme ce fut le cas lors des exercices précédents. De même, des crédits supplémentaires liés au règlement du statut du Kosovo pourraient se révéler nécessaires au cours de la procédure budgétaire. Outre ces deux zones sensibles, on observe depuis 2007 une évolution importante sur les marchés alimentaires mondiaux, où les prix à l'exportation des denrées de base ont considérablement augmenté. Ces hausses pourraient avoir une incidence sur la capacité de l'Union à remplir ses engagements en termes d'aide alimentaire aux pays en développement. Une réévaluation des besoins financiers liés à l'aide alimentaire pourrait donc être également nécessaire à un stade ultérieur de la procédure budgétaire. La Commission propose par conséquent d'utiliser la marge de la rubrique 4 en premier lieu pour traiter ces questions en suspens.

Rubrique 5 : Administration : les engagements et les paiements sont au même niveau. Les premiers comme les seconds augmentent de 5%, pour passer à 7,648 milliards EUR. La marge s'établit à 129,1 Mios EUR (voir aussi [BUD/2008/2026B](#) : Budget 2009 ? Autres sections).

Rubrique 6 : Compensations : 2009 étant le dernier exercice pour ces compensations, tant les engagements que les paiements sont fixés à 209 Mios EUR, ce qui constitue une hausse de 1,2% par rapport à 2008. Il reste une faible marge de 900.000 EUR.

Budget 2009: Section III, Commission

Le Conseil a établi à l'unanimité le projet de budget de l'Union européenne pour l'exercice 2009, en 1^{ère} lecture. Pour établir ce projet de budget, le Conseil s'est basé sur l'avant-projet de budget des Communautés européennes (APB) pour 2009 qui lui a été présenté par la Commission.

Conformément aux dispositions de l'Accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (All), une réunion de concertation entre le Conseil et une délégation du Parlement européen, avec la participation de la Commission, s'est tenue le 17 juillet 2008, préalablement aux délibérations du Conseil.

À l'issue des délibérations du Conseil, le projet de budget tel qu'arrêté par le Conseil s'élève à:

- 133.932,76 Mios EUR en crédits d'engagements (dont dépenses non obligatoires 89.778,84 Mios EUR) ;
- 114.972,33 Mios EUR en crédits de paiements (dont dépenses non obligatoires 70.836,40 Mios EUR).

Suivant le projet de budget 2009 établi par le Conseil, les crédits d'engagement augmentent de 2,8% par rapport au budget 2008, tandis que les crédits de paiement diminuent de 4,7%. Pour ce projet de budget 2009, les dépenses non obligatoires (DNO) augmentent de 2,3% en engagements et diminuent de 9,4% en paiements. Le total des crédits de paiement prévu dans le projet de budget 2009 correspond à 0,89% du RNB communautaire.

A. Généralités : en établissant le projet de budget 2009, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices. Parmi celles-ci, on relèvera en particulier,

- le respect de l'All ainsi que des conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires 2009 ;
- une attention particulière portée : i) au respect de la discipline budgétaire à toutes les composantes du budget ; ii) l'abandon des dépenses liées à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne ; iii) la fixation d'une dotation adéquate pour toutes les priorités de l'Union en prenant en compte les capacités d'absorption et le taux d'exécution 2007, les notes d'alerte pour les prévisions budgétaires 2008 ainsi que de la capacité réaliste de mise en œuvre des programmes (y compris pour les agences exécutives); iv) la maîtrise des crédits de paiement par rapport à 2008 en suivant les mêmes critères de taux d'exécution et de prévisions budgétaires en 2008; v) la disponibilité de marges suffisantes sous les plafonds des rubriques du cadre financier, sauf en ce qui concerne la rubrique 1b.

Les principes suivants ont, par ailleurs, présidé à l'établissement du projet de budget 2009:

- respect de la nomenclature budgétaire prévue à l'APB de la Commission et application d'une classification budgétaire conforme à l'All ; étude minutieuse des fiches d'activités proposées par la Commission en privilégiant l'émergence d'une approche comparative des politiques budgétaires;
- abandon de toute nouvelle action préparatoire ou de projet pilote ;
- garantie d'une croissance limitée et maîtrisée des crédits destinés aux agences décentralisées en appliquant des critères uniformes différents selon la phase de développement où elles se trouvent: pour les "agences en vitesse de croisière", le Conseil prévoit une augmentation budgétaire limitée à 2% par rapport au budget 2008 et rejette les nouveaux postes demandés ; pour les "agences en phase d'extension", le Conseil prévoit une augmentation de la contribution communautaire par rapport à 2008 limitée à 5% et accepte 50% des nouveaux postes demandés; pour les "agences en phase de démarrage", le Conseil accepte une augmentation des crédits de 12% par rapport à 2008 et accepte 75% des nouveaux postes demandés ; pour les "agence relevant d'un secteur prioritaire identifié dans les orientations budgétaires pour 2009", le Conseil accepte les crédits et les postes proposés par la Commission dans son avant-projet de budget.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil a pris les décisions qui suivent:

Rubrique 1 : « croissance durable »:

1.a) dépenses relatives à la compétitivité pour la croissance et l'emploi : le montant de cette rubrique a été fixé à 11,112 milliards EUR en crédits d'engagements, soit une diminution de 78,3 Mios EUR rapport à l'APB de la Commission. Cette enveloppe se caractérise par les éléments suivants :

- limitation de l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB pour un montant total de 69,83 Mios EUR portant sur un certain nombre de lignes budgétaires en se basant sur l'exécution budgétaire passée et en cours ainsi que sur les capacités réalistes de mise en œuvre des programmes ;
- limitation de l'évolution des subventions aux agences décentralisées (-8,48 Mios EUR par rapport à l'APB) et acceptation d'un total de 141 nouveaux postes pour les agences suivantes : agence des médicaments, agence des produits chimiques, agence pour la sécurité aérienne, agence pour la sécurité maritime et agence ferroviaire européenne. En l'absence de base légale, les postes demandés pour l'agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie n'ont pas été retenus ;
- fixation d'un niveau de crédits de paiement en opérant une réduction linéaire d'un montant total de 471,31 Mios EUR par rapport à l'APB de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires, sur base d'une analyse de l'exécution budgétaire pour 2007 et des notes d'alerte pour les prévisions budgétaires en 2008.

La marge disponible au titre de la rubrique 1a s'élève à 160,34 Mios EUR.

1.b) dépenses liées à la cohésion pour la croissance et l'emploi : le Conseil a prévu un montant de 48,414 milliards EUR, soit le même montant que dans l'APB. Il a également prévu de réduire le niveau des crédits de paiement de 250 Mios EUR par rapport à l'APB. Ce montant correspond à une réduction des crédits de paiement pour un montant total de 300 Mios EUR concentrée sur l'objectif compétitivité régionale et emploi de la politique de cohésion (-170 Mios EUR au titre du FSE et -130 Mios EUR au titre du FEDER) et d'autre part à une augmentation de 50 Mios EUR de l'objectif convergence de la politique de cohésion (au titre du FEDER) compte tenu de l'importance politique qui s'attache au développement des États et régions couverts par cet objectif.

La marge disponible au titre de la rubrique 1b s'élèverait à 14,12 Mios EUR.

Rubrique 2 « conservation et gestion des ressources naturelles » : le montant de cette rubrique a été fixé à 57,144 milliards EUR, soit quelque 382 Mios EUR de moins que l'APB. Le Conseil a ainsi prévu de :

- réduire les crédits d'engagement et de paiement demandés dans l'APB pour un montant total de 150 Mios EUR par une réduction linéaire portant sur toutes les lignes budgétaires du chapitre 05 02 (Interventions sur les marchés agricoles) à l'exception des lignes budgétaires relatives aux programmes alimentaires, à la distribution gratuite de fruits et légumes, aux actions de promotion, aux autres produits végétaux et autres mesures ainsi qu'au lait destiné aux écoliers;
- réduire les crédits d'engagement et de paiement demandés dans l'APB pour un montant total de 230 Mios EUR sur la ligne budgétaire relative à l'apurement comptable ;
- fixer le niveau des crédits de paiement dans le domaine du développement rural en opérant une réduction d'un montant total de 115 Mios EUR dans les crédits demandés dans l'APB, sur la base des informations disponibles.

Cette réduction s'inscrit dans l'approche globale visant à assurer une maîtrise des crédits de paiement dans le cadre de laquelle il est proposé que les dépenses obligatoires (rubrique 2) comme les dépenses non obligatoires (sous-rubriques 1a et 1b) soient concernées. Ces montants pourront toutefois être réexaminés à la lumière de la lettre rectificative qui sera présentée à l'automne 2008 ;

Le Conseil a également limité l'évolution des subventions aux agences décentralisées (-2,11 Mios EUR par rapport à l'APB) et accepté un total de 5 nouveaux postes temporaires pour l'agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP).

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élève à 2,495 milliards EUR.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité et justice : le montant de cette rubrique a été fixé à 1,448 milliards EUR en engagements, répartis entre 2 sous-rubriques (soit 20,4 Mios EUR de moins que dans l'APB 2009):

3.a) dépenses en matière de liberté, sécurité et justice : pour cette sous-rubrique, le Conseil demande de :

- limiter l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB pour un montant total de 4,25 Mios EUR portant sur un certain nombre de lignes budgétaires, en se basant sur l'exécution budgétaire passée et en cours ainsi que sur les capacités réalistes de mise en œuvre des programmes;
- limiter l'évolution des subventions aux agences décentralisées (- 2,15 Mios EUR par rapport à l'APB) et accepter un total de 39,5 nouveaux postes pour l'agence FRONTEX (pour cette agence tous les crédits et les postes proposés dans l'APB ont été acceptés), l'agence des droits fondamentaux de l'UE, le Collège européen de police et EUROJUST;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 23,73 Mios EUR dans les crédits demandés dans l'APB de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires, sur la base d'une analyse de l'exécution budgétaire 2007 et des notes d'alerte pour les prévisions budgétaires en 2008.

La marge disponible au titre de la rubrique 3a s'élève à 39,27 Mios EUR.

3.b) pour les dépenses liées à la citoyenneté, le Conseil a prévu de :

- limiter l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB pour un montant total de 6,22 Mios EUR portant sur un certain nombre de lignes budgétaires, en se basant sur l'exécution budgétaire passée et en cours ainsi que sur des capacités réalistes de mise en œuvre;
- abandonner l'action préparatoire dans le domaine du sport, liée à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne ;
- limiter l'évolution des subventions aux agences décentralisées (-7,79 Mios EUR par rapport à l'APB) et accepter un total de 15 nouveaux postes temporaires pour l'Autorité européenne de sécurité des aliments (17 03 07);
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 34,24 Mios EUR dans les crédits demandés dans l'APB de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires, sur base d'une analyse de l'exécution budgétaire 2007 et des notes d'alerte pour les prévisions budgétaires en 2008.

La marge disponible au titre de la rubrique 3b s'élèverait à 36,28 Mios EUR.

Rubrique 4 « UE en tant que partenaire mondial » : le Conseil envisage un montant global de 7,554 milliards EUR en engagements (soit une augmentation de 113,738 Mios EUR par rapport à l'APB 2009). Il a ainsi décidé de :

- augmenter les crédits d'engagement au-delà de l'APB pour un montant total de 160 Mios EUR en ce qui concerne la Palestine (+100 Mios EUR) et le Kosovo (+60 Mios EUR), compte tenu de l'importance politique que revêt l'action de l'Union dans ces zones géographiques. Ces montants ont été mis en réserve et constituent une anticipation d'une lettre rectificative dont la Commission a annoncé le principe sans en définir les montants ;
- retenir pour la PESC, à titre conservatoire, les montants inscrits dans l'APB, en ligne avec les montants de l'AIL, tout en gardant à l'esprit que dans ce domaine la situation internationale peut changer très rapidement ;
- limiter l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB pour un montant total de 44,73 Mios EUR pour un certain nombre de lignes budgétaires, en se basant sur l'exécution budgétaire passée et en cours ainsi que sur les capacités réalistes de mise en œuvre des programmes ;
- limiter l'évolution des subventions aux agences décentralisées (-1,53 Mios EUR par rapport à l'APB) ;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction des crédits demandés dans l'APB d'un montant de 147,12 Mios EUR de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires, sur base d'une analyse de l'exécution budgétaire 2007 et des notes d'alerte pour les prévisions budgétaires en 2008, et d'autre part, en ne retenant pas le montant proposé dans l'APB de 244 Mios EUR relatif à la réserve d'aide d'urgence.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 129,83 Mios EUR.

Rubrique 5 : « dépenses administratives »: le projet de budget pour les dépenses administratives s'établit à 7,552 milliards EUR en engagements et en paiements. Le Conseil a notamment décidé de ne pas retenir les dépenses et les postes liés à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne et de procéder à des réductions ciblées sur des lignes budgétaires précises pour toutes les institutions, en tenant compte de l'exécution budgétaire en 2007 et des besoins réels. Il prévoit également d'appliquer à certaines institutions une réduction additionnelle de 1,3% sur les dépenses courantes demandées pour 2009 pour tenir compte des gains d'efficacité et de l'incidence de la coopération interinstitutionnelle (voir sur ce point [BUD/2008/2026B](#)). Lors de l'examen des budgets administratifs, le Conseil a également axé ses travaux sur les dépenses administratives de fonctionnement liées aux programmes opérationnels et sur les dépenses administratives des agences

exécutives. Dans ce contexte, il a été amené à procéder à des réductions ciblées, notamment sur la base de l'exécution budgétaire 2007. Le Conseil indique à cet égard qu'il poursuivra sa réflexion sur les agences décentralisées à l'occasion de l'analyse de l'état des lieux des agences que fera la Commission dans ce contexte.

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élève à 224,13 Mios EUR.

Rubrique 6 « compensations » : le Conseil a décidé d'accepter tel quel l'APB pour la rubrique « compensations » (209,112 Mios EUR) et de fixer la marge disponible au titre de cette rubrique à 890.000 EUR.

Rubrique 7 « Recettes » : le Conseil a décidé d'accepter tel quel l'APB sous réserve des adaptations techniques découlant des modifications apportées aux dépenses ainsi qu'aux effectifs dans le cadre du projet de budget pour 2009.

Budget 2009: Section III, Commission

Ce document est destiné à être annexé au projet de budget pour 2009, et ce, conformément à la procédure budgétaire.

Selon le format des années précédentes, ce document précise :

- l'état d'exécution des FED (7^{ème} au 9^{ème}) au 31.12.2007 ;
- les prévisions d'exécution financière pour l'exercice en cours (2008) ;
- les estimations de dépenses pour l'exercice 2009.

En ce qui concerne le financement des FED, les contributions sont directement versées par les États membres à la BEI pour les instruments du 9^{ème} et 10^{ème} FED dont la BEI assure la gestion (la Facilité d'investissement et les bonifications d'intérêt). Pour tous les autres instruments, y compris pour les anciens instruments gérés par la BEI (capitaux à risque et bonifications d'intérêt), les contributions sont versées à la Commission.

La Commission et la BEI ont actualisé, pour chacun des pays ACP et des Pays et Territoires d'Outre mer (PTOM), les prévisions des engagements et des paiements pour les exercices 2008 et 2009. Une attention particulière a été accordée à l'estimation des paiements dans un double objectif: 1) pour permettre aux États membres de réserver les montants les plus exacts possible sur leurs budgets nationaux ; 2) pour s'assurer qu'un volume suffisant de ressources financières soit disponible pour le FED afin d'éviter des problèmes d'insuffisance de trésorerie. Conformément à l'article 8 du règlement financier applicable au 9^{ème} FED, et à l'article 7 de l'Accord Interne sur le 10^{ème} FED, les estimations seront révisées dans une communication que la Commission présentera en octobre 2008.

Globalement, le document montre la tendance structurelle à la hausse des paiements à partir de 2000.

État d'exécution des FED au 31 décembre 2007 : il ressort clairement que la Commission a réalisé son objectif d'engager toutes les disponibilités du 9^{ème} FED ainsi que les montants transférés des FED précédents. Restent encore à engager, en ligne avec la réglementation, quelques dizaines de millions EUR entre le 1^{er} janvier 2008 et l'entrée en vigueur du 10^{ème} FED.

Exécution des FED en 2007 (engagements, paiements et situation financière) : le document montre la ventilation des engagements et paiements de 2007 par instrument et les compare aux chiffres réalisés en 2006. Il présente également l'exécution réalisée en 2007 comparée aux estimations d'octobre 2007. La Commission indique à cet égard qu'elle n'a pas pu réaliser la totalité de ses prévisions de paiements, suite à une insuffisance de contributions financières versées par les États membres. Cependant, avec 2,92 milliards EUR, le niveau des paiements était à nouveau le plus élevé jamais atteint. La Commission présente en outre dans son document, la situation financière estimée en octobre 2007 : pour la Commission, le solde de trésorerie à la fin de 2007 était de seulement 57 Mios EUR (à l'exclusion des 211 Mios EUR de contributions 2008 versés fin décembre 2007). Ce montant était le plus faible jamais enregistré. Pour la BEI, le solde s'est élevé à 77 Mios EUR, contre une estimation de 6 Mios EUR.

Prévision d'exécution financière pour 2008 et 2009 : en ce qui concerne les contributions pour l'exercice 2008, les nouvelles estimations s'élèvent à un besoin de 3 milliards EUR pour la Commission et à 305 Mios EUR pour la BEI. Ces chiffres sont fondés sur l'hypothèse d'une mise en œuvre du 10^{ème} FED au début de l'été 2008. Il est rappelé que les montants arrêtés par le Conseil en décembre 2007 pour 2008 sont de 2,857 milliards EUR pour la Commission et 343 Mios EUR pour la BEI.

Les contributions pour l'exercice 2009 sont estimées à 3,1 milliards EUR pour la Commission et à 370 Mios EUR pour la BEI. Ces chiffres ne sont qu'une estimation préliminaire qui doit être interprétée avec prudence. La Commission et la BEI procéderont à de nouvelles estimations plus fiables après l'été (octobre 2008).

La Commission insiste enfin auprès du Conseil pour qu'il mette à disposition la totalité des contributions nécessaires pour garantir une bonne exécution du FED aussi bien en 2008 qu'en 2009.

Budget 2009: Section III, Commission

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative à l'avant-projet de budget 2009 de la Commission.

CONTENU : la lettre rectificative n° 1 (LR n° 1) à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2009 (APB 2009) porte sur:

- la mobilisation de nouveaux fonds, correspondant à un montant de 40 Mios EUR en crédits d'engagement, destinés à soutenir la stabilité et le développement du Kosovo;
- la mobilisation de fonds supplémentaires, correspondant à des montants de 139 Mios EUR en crédits d'engagement et de 180 Mios EUR en crédits de paiement, destinés à soutenir l'Autorité palestinienne;
- la création, dans le budget, d'un nouvel article 19 06 06 «Coopération consulaire» (doté d'un « p.m. », voir [BUD/2008/2284](#));
- les adaptations budgétaires résultant de l'extension aux programmes TEMPUS et IPI du mandat de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA);
- la libération des crédits inscrits en réserve dans l'APB 2009 à la suite de l'approbation de l'extension des mandats de l'Agence

Remarques relatives aux montants supplémentaires demandés pour le Kosovo et la Palestine (Rubrique 4 des perspectives financières) :

1. Kosovo : pour venir en aide au Kosovo, dont la perspective européenne a été confirmée par le Conseil le 11 juillet 2008 à la Conférence internationale des Donateurs, la Commission a promis 508 Mios EUR composés respectivement de 358 Mios EUR provenant de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) et de 150 Mios EUR sous forme d'aide macrofinancière (AMF). Le versement de ces sommes serait conditionné par l'engagement du Kosovo à gérer ces fonds de manière saine et efficace et à mettre en œuvre les réformes politiques convenues. Ce versement dépendrait également du vote, par l'autorité budgétaire, de crédits suffisants, puisque, en l'état, la promesse de l'Union dépasserait de 100 Mios EUR le niveau de la programmation financière actuelle pour le Kosovo. La Commission doit donc augmenter d'environ 100 Mios EUR les montants prévus pour le Kosovo dans sa programmation financière pour pouvoir atteindre l'objectif des 508 Mios EUR promis. Afin de réduire au minimum l'incidence du financement supplémentaire en faveur du Kosovo sur la marge déjà limitée prévue pour 2009, la Commission sollicite 40 Mios EUR d'aide supplémentaire anticipée dans le cadre du budget 2009. Ce montant sera destiné à l'aide au développement par le biais de l'IAP. Les 60 Mios EUR restants proviendraient de redéploiements internes au sein de la rubrique 4 ;
2. Palestine : alors que l'Autorité palestinienne a poursuivi son programme de réforme et que les donateurs ont apporté de généreuses contributions financières, les restrictions imposées par le gouvernement israélien aux Palestiniens en matière de déplacements et d'accès continuent à peser lourdement sur les perspectives économiques de la Palestine. En outre, certains indicateurs économiques dans les Territoires palestiniens occupés montrent un net recul dans cette région, le taux de chômage atteignant près de 23% de la population (en 2007). Par ailleurs, le déficit du budget de fonctionnement de l'Autorité palestinienne atteindrait les 766 millions d'USD en 2008. Face à ce désastre financier, la nécessité d'une aide extérieure, notamment de l'Union européenne principal bailleur de fonds des Palestiniens, reste essentielle. Ces dernières années (2008, 2007 et 2006), les montants alloués aux Palestiniens ont été systématiquement inférieurs aux besoins. La Commission a donc dû recourir à d'autres lignes du budget communautaire pour combler l'écart. Ainsi, en 2008, la dotation initiale de 300 Mios EUR passant par la ligne budgétaire « voisinage » pour la Palestine, l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA) -par laquelle transite une part de l'aide européenne- et le Processus de paix, est passée à 380 Mios EUR. Eu égard à la nécessité de maintenir un niveau de financement réaliste en 2009, la Commission propose d'augmenter de 139 Mios EUR la ligne budgétaire 19 08 01 02 en 2009, pour la porter à 300 Mios EUR. En ce qui concerne les crédits de paiement, le montant demandé dans l'APB (100 Mios EUR) devrait également être renforcé en fonction des crédits d'engagement et de l'exécution passée. Un montant supplémentaire de 180 Mios EUR est ainsi jugé nécessaire.

Les besoins supplémentaires combinés pour la rubrique 4 s'élèvent à 179 Mios EUR en engagements, dont 40 Mios EUR pour le Kosovo et 139 Mios pour la Palestine. Il subsisterait ainsi une marge sous le plafond de 64 Mios EUR pour la rubrique 4.

À noter que ces besoins supplémentaires ne tiennent pas compte de la Facilité pour l'aide alimentaire d'urgence liée à l'augmentation des prix alimentaires dans les pays en développement, en attente de décision sur la base légale (voir [COD/2008/0149](#)) et de l'aide potentielle à accorder à la Géorgie à la suite du conflit de la fin de l'été 2008, comme s'y est engagée l'Union le 1^{er} septembre 2008.

Les autres éléments de la lettre rectificative sont d'ordre essentiellement technique et neutre sur le plan strictement budgétaire.

Budget 2009: Section III, Commission

OBJECTIF : présentation de la lettre rectificative n° 1 au projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 2009.

CONTENU : En date du 10 septembre 2008, la Commission a transmis au Conseil une lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2009.

Cette lettre rectificative portait sur les dépenses de la section III - Commission - du budget général et couvrait les éléments ci-après (voir aussi résumé du 10/09/2008):

- inclusion d'une dotation supplémentaire, pour un montant de 40 Mios EUR en crédits d'engagement, visant à soutenir la stabilité et le développement du Kosovo ;
- inclusion d'une dotation supplémentaire, pour un montant de 139 Mios EUR en crédits d'engagement et un montant de 180 Mios EUR en crédits de paiement, destinée à soutenir l'Autorité palestinienne ;
- création d'un nouvel article budgétaire 19 06 06 ("Coopération consulaire") ;
- adaptations budgétaires liées à la 3^{ème} extension du mandat de l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" aux actions communautaires dans le domaine des programmes TEMPUS et IPI. Le tableau des effectifs de l'Agence a également été modifié pour permettre l'ajout de 8 postes d'agents temporaires en 2009 pour la 2^{ème} extension du mandat ;
- libération des crédits inscrits en réserve dans l'APB 2009 à la suite de l'extension de l'Agence exécutive pour le programme de santé publique et de l'Agence exécutive pour les réseaux transeuropéens de transport.

Le 2 octobre 2008, le Conseil a établi la lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'exercice 2009 sur la base de la lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget présentée par la Commission.

En conséquence, les crédits d'engagements inscrits en réserve pour les articles 19 08 01 02 (100 Mios EUR) et 22 02 02 (60 Mios EUR), figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2009, sont supprimés.

La marge restante sous le plafond de la rubrique 4 s'élève à 110.829.640 EUR.

Budget 2009: Section III, Commission

Les députés déplorent le fait que le Conseil ait encore réduit un APB déjà maigre: les crédits d'engagement du projet de budget représentent au total 133,933 milliards EUR, c'est-à-dire un recul de 469 Mios EUR par rapport à l'APB, alors que les paiements se situent à 114,972 milliards EUR, en recul de 1,771 milliard EUR, se limitant ainsi à 0,89% du RNB, soit un niveau sans précédent et creusant drastiquement l'écart entre engagements et paiements, ce qui est contraire à la discipline budgétaire.

Ce déséquilibre n'est toutefois pas le seul élément de mécontentement des députés qui estiment que la rubrique 4 (politique extérieure) est complètement sous-financée et demandent une réadaptation rapide des montants prévus pour répondre aux besoins de cette rubrique, en regrettant l'opposition du Conseil sur cette question.

Les députés approuvent également la lettre rectificative (LRS) n° 1 à l'APB 2009 telle que présentée par la Commission, laquelle semble refléter de manière plus réaliste les besoins de la rubrique 4, selon les députés. Mais cette rubrique, même corrigée par la LRS, présente encore de graves lacunes en raison des contraintes du cadre financier 2007/2013 et ne permet pas de tenir compte des besoins nouveaux urgents et imprévus, comme l'aide alimentaire et la reconstruction en Géorgie mais aussi le Kosovo, l'aide à l'Afghanistan et la Palestine. Les députés soulignent dès lors que seules l'exploitation des possibilités offertes par les dispositions de l'Accord interinstitutionnel du 17 mai 2008 (All) et une grande détermination politique permettront à l'UE de s'acquitter de ses engagements en matière de politique extérieure.

Un budget irréaliste : les députés estiment que les montants adoptés par le Conseil pour les crédits de paiement sont largement en deçà des priorités politiques de l'UE. Ils annoncent dès lors qu'ils augmenteront le niveau global des paiements en tenant compte du montant global du RAL (« reste à liquider ») de 2007 (qui se situent autour de 139 Mios EUR).

Soutenir les priorités politiques de l'Union : si les députés acceptent les modestes réductions opérées par le Conseil en ce qui concerne les dépenses administratives de certains programmes pluriannuels, ils annoncent que ces réductions ne sauraient en aucun cas déboucher sur des réductions des enveloppes globales co-décidées avec le Parlement pour les programmes concernés. La réduction de ces montants devrait ainsi être compensée sur les exercices ultérieurs, vers les priorités politiques de l'Union que sont la croissance et l'emploi, la lutte contre le changement climatique et le renforcement de la sécurité des citoyens et de la dimension sociale de l'Union. Les députés indiquent dès lors qu'ils renforceront les crédits des lignes destinées à financer ces priorités, conformément à ses résolutions antérieures ainsi que les crédits destinés à soutenir les projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie (en particulier, gazoduc Nabucco) en vue d'assurer, à long terme, la sécurité de l'approvisionnement de l'UE en gaz.

Plus globalement, les députés estiment que ce projet de budget n'est pas réaliste et ne permet pas d'atteindre les objectifs que l'UE s'est assignés en matière de changement climatique notamment qui ne bénéficie que d'un budget trop limité.

Questions spécifiques ? analyse par rubrique budgétaire : parallèlement à l'approche générale ci-avant décrite, les députés s'expriment comme suit sur chacune des rubriques budgétaires du cadre financier :

- rubrique 1a "Compétitivité pour la croissance et l'emploi" : les députés s'étonnent des réductions supplémentaires opérées par le Conseil en ce qui concerne les lignes d'appui de la stratégie de Lisbonne alors que la Commission a, dans son APB, déjà réduit certaines lignes par rapport à 2008. Ils annoncent qu'ils mettront tout en œuvre pour assurer un financement suffisant de toutes les politiques relevant de cette rubrique qui peuvent apporter des avantages directs aux citoyens européens. À cet égard, un usage maximal de la marge située sous le plafond de cette rubrique sera effectué pour financer les projets pilotes et les actions préparatoires de la rubrique 1a. Les députés refusent en outre l'articulation budgétaire proposée par la Commission pour le financement de l'Institut européen de technologie et d'innovation : ils demandent que le budget de ce dernier relève du secteur de la recherche et que sa structure de direction soit financée sur la rubrique 5 du budget ;
- rubrique 1b "Cohésion pour la croissance et l'emploi" : les députés entendent tout mettre en œuvre pour garantir un financement suffisant de la politique de cohésion. Ils rappellent que c'est précisément cette sous-rubrique qui finance bon nombre d'activités en matière de lutte contre le changement climatique et de soutien de la croissance pour l'emploi. Ils regrettent dès lors que le Conseil ait réduit les montants de l'avant-projet de la Commission en ce qui concerne le Fonds social européen (en matière d'emploi régional, notamment) ;
- rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles" : sachant que la lutte contre le changement climatique reste l'une des priorités n° 1 de l'Union (et que cela ne semble pas transparaître dans le budget), les députés entendent mettre un accent plus marqué sur cette politique cruciale. Ils proposent, pour des raisons de visibilité, d'affecter les crédits d'une ligne budgétaire spécifique à cette seule fin et appellent à un net renforcement des ressources affectées à LIFE+ et au Fonds européen pour le développement rural. Sur le plan agricole, les députés notent la création de 3 nouveaux Fonds (Fonds pour la restructuration du secteur laitier, Fonds Éco-Aide pour le soutien de l'élevage ovin et caprin de l'UE et Instrument financier pour l'adaptation de la flotte de pêche aux conséquences économiques de la hausse du prix du carburant). Ils considèrent que ces fonds devraient être financés sur des crédits non utilisés du budget agricole. Ils se réjouissent enfin de la mise en place, quoique tardive, du programme "Fruits à l'école";
- rubrique 3a "Liberté, sécurité et justice" : les députés estiment qu'il faut prévoir un financement supplémentaire pour gérer l'immigration légale et l'intégration de ressortissants de pays tiers, tout en luttant contre l'immigration illégale et en renforçant la protection aux frontières, via le renforcement du Fonds européen pour les réfugiés ;
- rubrique 3b « Citoyenneté » : les députés se disent déçus face à la faible augmentation proposée par la Commission pour cette sous-rubrique par rapport à 2008. Ils ne peuvent donc pas accepter que le Conseil ait encore réduit certaines de ces lignes et entendent faire en sorte que des crédits suffisants soient garantis dans ce secteur. À cet effet, les députés entendent utiliser la faible marge subsistant dans cette sous-rubrique pour financer des projets pilotes et des actions préparatoires visant à renforcer ce secteur de politique;
- rubrique 4 "L'UE en tant que partenaire mondial" : pour les députés, la rubrique 4 reste le parent pauvre du budget. Il ne fait aucun doute, selon eux, qu'en l'état, les crédits disponibles ne permettront pas à l'Union de jouer son rôle de partenaire au niveau mondial. Ils demandent dès lors au Conseil de ne plus prendre d'engagements politiques ambitieux (ex. : en faveur des pays en voie de développement, ?) lorsqu'il y a contradiction flagrante avec les ressources disponibles dans le cadre financier. Les députés réaffirment parallèlement l'urgente nécessité de mobiliser massivement les fonds de l'Union pour lutter contre la flambée des prix des denrées alimentaires, et ce de manière saine d'un point de vue strictement budgétaire (par exemple en n'allant pas puiser dans les marges laissées dans d'autres rubriques budgétaires?). Pour les députés, les deux branches de l'autorité budgétaire devraient s'entendre au plus vite pour exploiter au mieux les possibilités offertes par l'All dans ce domaine. Les députés estiment que le processus de paix en Palestine et au Kosovo demeurent des priorités essentielles de l'UE, qui nécessitent des budgets suffisants. Or, le financement de ces priorités pourrait nécessiter un remaniement de la rubrique 4. Ils soutiennent la mission de police lancée au titre de la politique de sécurité et de défense européenne au Kosovo mais appellent la Commission à fournir un programme et un calendrier précis pour la mission EULEX au Kosovo (y compris, en termes de coûts). Si les députés soutiennent les mesures prévues par le Conseil européen pour aider la Géorgie, ils entendent aussi que ces mesures soient dûment dotées. Ils appellent dès lors la Commission à présenter

des propositions répondant aux engagements de l'UE, en prévoyant également des mesures pour la Biélorussie. Mais pour financer ces nouvelles priorités, les députés entendent pleinement respecter les principes de saine gestion budgétaires et s'attendent à ce que tous besoins nouveaux soient financés par des enveloppes budgétaires nouvelles. Ils notent, à cet égard, l'intention de la Commission d'examiner la mise à disposition d'un montant maximal de 500 Mios EUR pour la période allant de 2008 à 2010 et d'engager, au besoin, ces fonds dans le contexte d'une conférence des donateurs pour la Géorgie. Les députés font également remarquer que la lutte contre le changement climatique présente aussi une dimension extérieure et que cette dimension doit également être financée par la rubrique 4. Enfin, les députés rappellent au Conseil que la réserve pour l'aide d'urgence est censée financer des besoins urgents imprévus et que la suppression de ces crédits compromettrait la capacité de l'UE à réagir convenablement à d'éventuelles situations de crise au début de 2009. Ils rétablissent dès lors les crédits prévus à l'APB dans ce domaine ;

- rubrique 5 "Administration" : les députés entendent tout d'abord rétablir les chiffres de l'APB réduits par le Conseil pour cette rubrique. Les députés font en outre remarquer que le montant prévu pour financer les dépenses administratives hors de la rubrique 5 (soit, 1,120 milliard EUR) est « considérable ». Ils s'inquiètent notamment du fait que les montants prélevés sur les enveloppes des programmes opérationnels pour financer des agences, sont en progression continue (1.300 agents en 2009) et souhaitent donc clarifier cette situation en obtenant des informations sur les conséquences de la création d'agences exécutives sur les missions des directions générales de la Commission. Parallèlement, les députés déplorent le manque de cohérence de la politique de communication de la Commission et souhaitent que se développe une "identité UE" cohérente à utiliser dans toutes les actions de communication développées par la Commission.

Enfin, en ce qui concerne les projets pilotes et les actions préparatoires, les députés rappellent que l'All autorise un montant maximal de 40 Mios EUR par exercice pour les projets pilotes et de 100 Mios EUR pour les actions préparatoires. Pour les députés, il s'agit là d'un instrument indispensable pour permettre au Parlement de lancer des politiques nouvelles pour les citoyens européens. Ils invitent dès lors la Commission à faire rapport sur l'évolution des initiatives et annoncent qu'ils suivront de près l'exécution de ces projets et actions au cours de l'exercice 2009.

Budget 2009: Section III, Commission

[Le Parlement européen a adopté par 509 voix pour, 60 voix contre et 25 abstentions une résolution sur le projet de budget général de l'Union pour l'exercice 2009 et sur la lettre rectificative n° 1/2009 au projet de budget.](#)

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Jutta HAUG (PSE, DE) au nom de la commission des budgets.

Un budget irréaliste : largement insatisfait de l'enveloppe prévue par le Conseil pour le budget 2009, principalement pour les crédits de paiements, le Parlement a augmenté le montant du budget tant en engagements avec une enveloppe fixée à 136 milliards EUR (1,048% du RNB) contre 133,9 milliards EUR pour le Conseil - qu'en paiements, avec une enveloppe de 124,5 milliards EUR (0,959% du RNB) - contre 114,9 milliards EUR pour le Conseil. Le Parlement rappelle ainsi que le Conseil a réduit de 1,771 milliards EUR les crédits de paiements par rapport à l'avant-projet de budget APB- de la Commission, qui était déjà maigre, creusant drastiquement l'écart entre les engagements et les paiements, ce qui est contraire à la discipline budgétaire. Le Parlement estime que les montants adoptés par le Conseil pour les crédits de paiement ne sont tout simplement pas réalistes, raison pour laquelle il a augmenté le niveau global des paiements en tenant compte du niveau du RAL (« reste à liquider ») de 2007 (qui se situe autour de 139 Mios EUR).

Ce déséquilibre n'est toutefois pas le seul élément de mécontentement du Parlement qui estime que la rubrique 4 (politique extérieure) est complètement sous-financée et demande une réadaptation rapide des montants prévus pour répondre aux besoins de cette rubrique, en regrettant l'opposition du Conseil sur cette question.

Le Parlement approuve également la lettre rectificative (LRS) n° 1 à l'APB 2009 telle que présentée par la Commission, laquelle semble refléter de manière plus réaliste les besoins de la rubrique 4. Mais cette rubrique, même corrigée par la LRS, présente encore de graves lacunes en raison des contraintes du cadre financier 2007/2013 et ne permet pas de tenir compte des besoins nouveaux urgents et imprévus, comme l'aide alimentaire et la reconstruction de la Géorgie et du Kosovo, l'aide à l'Afghanistan et la Palestine. Le Parlement souligne dès lors que seule l'exploitation des possibilités offertes par les dispositions de l'Accord interinstitutionnel du 17 mai 2008 (All) et une grande détermination politique permettront à l'UE de s'acquitter de ses engagements en matière de politique extérieure.

Soutenir les priorités politiques de l'Union : si le Parlement accepte les modestes réductions opérées par le Conseil en ce qui concerne les dépenses administratives de certains programmes pluriannuels, ces réductions ne sauraient en aucun cas déboucher sur des réductions des enveloppes globales co-décidées avec le Parlement pour les programmes concernés. La réduction de ces montants devrait être compensée sur les exercices ultérieurs, vers les priorités politiques de l'Union que sont la croissance et l'emploi, la lutte contre le changement climatique et le renforcement de la sécurité des citoyens et de la dimension sociale de l'Union. Le Parlement indique dès lors qu'il renforcera les crédits des lignes destinées à financer ces priorités ainsi que les crédits destinés à soutenir les projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie (en particulier, gazoduc Nabucco) en vue d'assurer, à long terme, la sécurité de l'approvisionnement de l'UE en gaz. Plus globalement, le Parlement estime que ce projet de budget ne permet pas d'atteindre les objectifs que l'UE s'est assignée en matière de changement climatique. D'importants amendements budgétaires ont donc été apportés aux différentes rubriques liées à l'environnement.

Questions spécifiques ? analyse par rubrique budgétaire : parallèlement à l'approche générale ci-avant décrite, le Parlement s'exprime comme suit sur chacune des rubriques budgétaires du cadre financier :

- rubrique 1a "Compétitivité pour la croissance et l'emploi" : le Parlement s'étonne des réductions supplémentaires opérées par le Conseil en ce qui concerne les lignes d'appui de la stratégie de Lisbonne alors que la Commission a, dans son APB, déjà réduit certaines lignes par rapport à 2008. Il met donc tout en œuvre pour assurer un financement suffisant de toutes les politiques relevant de cette rubrique qui peuvent apporter des avantages directs aux citoyens européens. À cet égard, un usage maximal de la marge située sous le plafond de cette rubrique a été effectué pour financer des projets pilotes et des actions préparatoires. Le Parlement demande en outre que le budget de l'Institut de technologie et d'Innovation relève du secteur de la recherche et que sa structure de direction soit financée sur la rubrique 5 du budget ;
- rubrique 1b "Cohésion pour la croissance et l'emploi" : le Parlement regrette que le Conseil ait réduit les montants de l'avant-projet de la Commission en ce qui concerne le Fonds social européen (en matière d'emploi régional, notamment). Il entend donc tout mettre en

- ?uvre pour garantir un financement suffisant de la politique de cohésion afin de pouvoir relever les défis actuels et à venir ;
- rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles" : sachant que la lutte contre le changement climatique reste l'une des priorités n° 1 de l'Union (et que cela ne semble pas transparaître dans le budget), le Parlement entend mettre un accent plus marqué sur cette politique cruciale. Pour des raisons de visibilité, il propose d'affecter les crédits d'une ligne budgétaire spécifique à cette seule fin et appelle à un net renforcement des ressources affectées à LIFE+ et au Fonds européen pour le développement rural. Sur le plan agricole, le Parlement note la création de 3 nouveaux Fonds (Fonds pour la restructuration du secteur laitier, Fonds Éco-Aide pour le soutien de l'élevage ovin et caprin de l'UE et Instrument financier pour l'adaptation de la flotte de pêche aux conséquences économiques de la hausse du prix du carburant). Il considère que ces fonds devraient être financés sur des crédits non utilisés du budget agricole. Il se réjouit enfin de la mise en place, quoique tardive, du programme "Fruits à l'école";
- rubrique 3a "Liberté, sécurité et justice" : le Parlement estime qu'il faut prévoir un financement suffisant pour gérer l'immigration légale et l'intégration des ressortissants de pays tiers, tout en luttant contre l'immigration illégale et en renforçant la protection aux frontières, via le renforcement du Fonds européen pour les réfugiés. L'objectif est de promouvoir la solidarité entre les États membres en la matière ;
- rubrique 3b « Citoyenneté » : le Parlement se dit déçu face à la faible augmentation proposée par la Commission pour cette sous-rubrique par rapport à 2008. Il n'accepte donc pas que le Conseil réduise encore certaines de ces lignes et entend faire en sorte que des crédits suffisants soient garantis dans ce secteur. À cet effet, le Parlement entend utiliser la faible marge subsistant dans cette sous-rubrique pour financer des projets pilotes et des actions préparatoires visant à renforcer cette politique;
- rubrique 4 "L'UE en tant que partenaire mondial" : pour le Parlement, la rubrique 4 reste le parent pauvre du budget. Il ne fait aucun doute qu'en l'état, les crédits disponibles ne permettront pas à l'Union de jouer son rôle de partenaire au niveau mondial. Il demande dès lors au Conseil de ne plus prendre d'engagements politiques ambitieux (ex. : en faveur des pays en voie de développement,?) lorsqu'il y a contradiction flagrante avec les ressources disponibles dans le cadre financier. Il réaffirme parallèlement l'urgence nécessaire de mobiliser massivement les fonds de l'Union pour lutter contre la flambée des prix des denrées alimentaires, et ce de manière saine d'un point de vue strictement budgétaire (par exemple, en n'allant pas puiser dans les marges laissées dans d'autres rubriques budgétaires?). Pour les députés, les deux branches de l'autorité budgétaire devraient s'entendre au plus vite pour exploiter au mieux les possibilités offertes par l'All dans ce domaine. Le Parlement estime notamment que le processus de paix en Palestine et au Kosovo demeurent des priorités essentielles de l'UE, qui nécessitent des budgets suffisants. Or, le financement de ces priorités pourrait nécessiter un remaniement de la rubrique 4. S'il soutient la mission de police lancée au titre de la politique de sécurité et de défense européenne au Kosovo, le Parlement appelle la Commission à fournir un programme et un calendrier précis pour la mission EULEX au Kosovo (y compris, en termes de coûts). En ce qui concerne la Géorgie, le Parlement entend aussi que les mesures prévues par le Conseil européen soient dûment dotées. Il appelle dès lors la Commission à présenter des propositions répondant aux engagements de l'UE (mais contrairement à sa commission au fond, la Plénière a décidé à une très courte majorité, qu'il ne convenait pas de prévoir des mesures pour la Biélorussie, à ce stade). Pour financer ces nouvelles priorités, le Parlement réaffirme le principe selon lequel tout besoin nouveau doit être financé par des enveloppes budgétaires nouvelles. Il note l'intention de la Commission d'examiner la mise à disposition d'un montant maximal de 500 Mios EUR pour la période allant de 2008 à 2010 ainsi que sa volonté d'engager, au besoin, ces fonds dans le contexte d'une Conférence des donateurs. Le Parlement souligne en outre l'importance croissante de la Communauté de l'énergie et se félicite de l'intention de la Turquie d'y adhérer. Il estime que l'adhésion de l'Ukraine, de la Géorgie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie à cette Communauté devrait être facilitée et qu'il y aurait lieu de développer les mesures de solidarité énergétique entre ses membres. Le Parlement fait également remarquer que la lutte contre le changement climatique présente aussi une dimension extérieure et que cette dimension doit également être financée par la rubrique 4. Enfin, le Parlement rappelle au Conseil que la réserve pour l'aide d'urgence est censée financer des besoins « urgents imprévus » et que la suppression de ces crédits compromettrait la capacité de l'UE à réagir convenablement à d'éventuelles situations de crise au début de 2009. Il rétablit dès lors les crédits prévus à l'APB dans ce domaine ;
- rubrique 5 "Administration" : le Parlement entend tout d'abord rétablir les chiffres de l'APB réduits par le Conseil pour cette rubrique. Il fait en outre remarquer que le montant prévu pour financer les dépenses administratives hors de la rubrique 5 (soit, 1,120 milliard EUR) est « considérable ». Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement souligne en outre le fait que les dépenses administratives continuent à augmenter bien au-delà du taux d'inflation moyen de l'Union, ce qui permet de se demander si le rapport coûts-avantages est favorable au contribuable. Il demande à la Commission de procéder à un examen de fond de l'ensemble des dépenses administratives, en rendant compte des progrès réalisés depuis les réformes de l'an 2000 ainsi qu'en prêtant une attention particulière à l'impact de l'élargissement de 2004 et à la nécessité de continuer à rechercher de nouveaux gains d'efficacité. La Plénière demande en outre que les résultats de cet examen soient présentés d'ici le 31 juillet 2009. Parallèlement, le Parlement s'inquiète du fait que les montants prélevés sur les enveloppes des programmes opérationnels pour financer des agences, sont en progression continue (1.300 agents en 2009). Il souhaite donc clarifier cette situation en obtenant des informations sur les conséquences de la création d'agences exécutives sur les missions des directions générales de la Commission. Il déplore également le manque de cohérence de la politique de communication de la Commission et souhaite que se développe une "identité UE" cohérente à utiliser dans toutes les actions de communication développées par la Commission.

En ce qui concerne les projets pilotes et les actions préparatoires, le Parlement rappelle que l'All autorise un montant maximal de 40 Mios EUR par exercice pour les projets pilotes et de 100 Mios EUR pour les actions préparatoires. Pour le Parlement, il s'agit là d'un instrument indispensable pour lui permettre de lancer des politiques nouvelles. Il invite dès lors la Commission à faire rapport sur l'évolution de ce type d'initiatives et annonce qu'il suivra de près l'exécution de ces projets et actions au cours de l'exercice 2009.

En ce qui concerne enfin les agences, le Parlement se félicite de la décision prise par la Commission de donner suite aux demandes de l'autorité budgétaire et de tenir compte des recettes affectées lors de l'établissement de l'APB des agences décentralisées pour 2009. Il considère que cela marque incontestablement une étape dans la voie d'une plus grande transparence budgétaire même si ces agences restent largement tributaires des recettes provenant des redevances. La Plénière se félicite au passage de la présentation par la Commission de la communication intitulée "Agences européennes ? Orientations pour l'avenir" (voir [COM\(2008\)0135](#)) et prend tout particulièrement acte de l'engagement de la Commission de procéder à une évaluation des agences au cours de 2009. Elle demande que cette évaluation, qui devrait être achevée d'ici le 30 juin 2009, prête une attention particulière à l'examen de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des travaux des agences, en identifiant des économies d'efficience au sein des propres services de la Commission lorsqu'elle délègue des travaux aux agences.

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget 2009.

CONTENU : la lettre rectificative n° 2 (LR n° 2) à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2009 (APB 2009) porte sur l'actualisation des dépenses agricoles pour 2009.

Pour rappel, l'accord interinstitutionnel (All) du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière prévoit que «[si] elle l'estime nécessaire, la Commission peut saisir les deux branches de l'autorité budgétaire d'une lettre rectificative ad hoc afin d'actualiser les données sous-jacentes à l'estimation des dépenses agricoles figurant dans l'avant-projet de budget et/ou pour corriger, sur la base des dernières informations disponibles concernant les accords de pêche qui seront en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice concerné, les montants et leur répartition entre les crédits inscrits sur la ligne opérationnelle relative aux accords internationaux en matière de pêche et ceux inscrits en réserve». Cette lettre rectificative doit être transmise à l'autorité budgétaire avant la fin du mois d'octobre.

La présente lettre rectificative (LR n° 2/2009) à l'avant-projet de budget 2009 contient ainsi une actualisation précise, ligne par ligne, des besoins estimés pour les dépenses agricoles. Outre la modification des éléments de marché, la LR intègre les décisions législatives agricoles intervenues depuis l'établissement de l'avant-projet de budget, des estimations révisées des besoins pour certains paiements directs, ainsi que les propositions, qui sont susceptibles d'avoir un effet sur l'exercice budgétaire à venir. La LR, comme l'APB, se fonde sur les besoins de la Communauté dans son ensemble.

S'agissant des mesures de marché, la répartition des crédits entre les États membres n'est pas disponible. En outre, ces crédits doivent être considérés comme des prévisions et non comme un objectif de dépense. Les dépenses réelles dépendront, en particulier, de la situation concrète sur le marché, du taux de change effectif entre l'euro et le dollar et du rythme des paiements opérés par les États membres. Puisqu'il s'agit d'une dépense obligatoire, le montant, quel qu'il soit, que l'État membre est tenu de payer conformément aux règlements applicables - dans les limites fixées par le cadre financier - sera intégralement remboursé.

À des fins de clarification et de transparence, certains commentaires budgétaires ont également été mis à jour.

Conclusions : conformément à la présente lettre rectificative, les crédits globaux pour la rubrique 2 sont estimés à 56.495,5 Mios EUR, ce qui laisse une marge de 3.143,5 Mios EUR en crédits d'engagement sous le plafond correspondant du cadre financier. Les crédits d'engagement pour les dépenses agricoles (y compris les dépenses vétérinaires et celles pour la pêche financées au titre du FEAGA) s'élèvent à 41.579,9 Mios EUR, ce qui représente une réduction de 1.280,4 Mios EUR par rapport à l'APB 2009.

Aucun changement n'est prévu en ce qui concerne les accords internationaux en matière de pêche.

La présente lettre rectificative propose également de créer de nouvelles lignes budgétaires pour la «facilité alimentaire» (réponse rapide à la hausse des prix alimentaires dans les pays en développement) en 2009, dans l'attente de l'adoption de la base légale.

Elle prend également en compte le projet de la Commission d'éradiquer la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue, à la demande de nombreux États membres. Après analyse de l'exécution passée et évaluation de la situation, la Commission présentera, début 2009, les propositions nécessaires pour ajuster le budget 2009 d'un montant supplémentaire d'environ 100 Mios EUR en plus des 62 Mios EUR proposés dans l'APB 2009, dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle visant à agir face à cette maladie de manière durable.

Au total donc les corrections effectuées dans l'avant-projet de budget, conformément à la présente LR 2/2009, se présentent comme suit :

- Crédits d'engagements : -1.030.200.000 EUR au titre de la rubrique 2 des perspectives financières (Conservation et gestion des ressources naturelles, dont dépenses relatives au marché et paiements directs) ;
- Crédits de paiements : -377.700.000 EUR au titre de la même rubrique.

Budget 2009: Section III, Commission

OBJECTIF : présentation de la 2^{ème} lecture du budget 2009 par le Conseil.

CONTENU : lors de sa session du 21 novembre 2008, le Conseil ECOFIN (budget) est parvenu à un accord sur les points suivants :

- conclusions générales sur la 2^{ème} lecture du budget 2009 ;
- établissement du budget rectificatif n° 9/2008 incluant les éléments concernant le financement de la facilité alimentaire en 2008 ;
- établissement du budget rectificatif n° 10/2008 et la concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de Chypre ;
- établissement de la lettre rectificative n° 2 au projet de budget pour l'exercice 2009 incluant des éléments concernant le financement de la facilité alimentaire en 2009 ;
- établissement de la lettre rectificative n° 3 au projet de budget pour l'exercice 2009 concernant le financement technique d'un groupe de travail du Conseil.

Globalement, le Parlement européen, le Conseil et la Commission se sont mis d'accord pour:

1. accepter l'avant-projet de budget rectificatif n° 10/2008 tel que modifié par la Commission, et y inclure les aspects budgétaires concernant le financement de la facilité alimentaire en 2008 ;
2. accepter l'avant-projet de budget rectificatif n° 11/2008 comme l'a proposé la Commission;
3. accepter la lettre rectificative n° 2/2009, comme l'a proposée la Commission, à l'exclusion de la création du nouveau poste relatif au programme en faveur de la consommation de fruits à l'école, et d'y inclure les aspects budgétaires concernant le financement de la facilité alimentaire en 2009;
4. accepter la lettre rectificative n° 3/2009, comme l'a proposée la Commission;
5. fixer le montant total des crédits de paiement (en chiffres absolus) pour le budget 2009 à 116.096 Mios EUR, y compris les crédits de paiement affectés au financement de la facilité alimentaire.

Résultats techniques de la 2^{ème} lecture du budget par le Conseil : globalement, les montants s'établissent comme suit :

- 133.016.153.144 EUR en crédits d'engagements
- 114.364.223.474 EUR en crédits de paiements (ces derniers représentant 0,88% du RNB).

Le Conseil a modifié le budget de la façon suivante :

- 1°) maintien du projet de budget établi par le Conseil, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2009, en ce qui concerne la compétitivité pour la croissance et l'emploi (sous-rubrique 1a du cadre financier);
- 2°) maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne la cohésion pour la croissance et l'emploi (sous-rubrique 1b du cadre financier);
- 3°) en ce qui concerne la conservation et la gestion des ressources naturelles (rubrique 2 du cadre financier): i) approbation de la lettre rectificative n° 2/2009 pour les éléments relatifs à l'agriculture, à l'exclusion de la création du nouveau poste relatif au programme en faveur de la consommation de fruits à l'école dans l'attente de l'adoption de la base légale y afférent ; ii) maintien du projet de budget établi par le Conseil, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2009, pour les autres lignes budgétaires de la rubrique 2 qui ne sont pas affectées par la lettre rectificative n° 2/2009 ; iii) réduction additionnelle de -180 Mios EUR du montant inscrit dans le projet de budget établi par le Conseil pour la ligne relative à l'apurement comptable ; iv) établissement d'une déclaration du Conseil selon laquelle l'accord sur la proposition de la Commission relative aux programmes en faveur des personnes les plus démunies ne préjuge pas du résultat de l'examen de la base légale actuellement en discussion ;
- 4°) rétablissement du projet de budget du Conseil en ce qui concerne toutes les lignes budgétaires dans le domaine liberté, sécurité et justice (sous-rubrique 3a du cadre financier);
- 5°) maintien du projet de budget établi par le Conseil, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2009, en ce qui concerne la citoyenneté (sous-rubrique 3b du cadre financier);
- 6°) maintien du projet de budget établi par le Conseil, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2009, en ce qui concerne l'UE acteur mondial (rubrique 4 du cadre financier), et intégration dans la lettre rectificative n° 2/2009 des aspects budgétaires relatifs au financement de la facilité alimentaire en 2009, tels qu'ils ressortent de la déclaration commune concernant le financement de la facilité alimentaire (voir ci-dessous) ;
- 7°) maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne l'administration (rubrique 5 du cadre financier), tel que modifié par les lettres rectificatives n° 1/2009 et 3/2009, à l'exception des amendements du Parlement européen à la section relative à son budget propre ("Gentlemen's agreement") qui ont été acceptés.

Parallèlement, plusieurs déclarations ont été adoptées au cours de la réunion de concertation qui peuvent se résumer comme suit :

1°) Déclaration commune sur le financement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement : le Parlement européen et le Conseil ont décidé de financer la facilité alimentaire sur une période de 3 ans au titre de la rubrique 4 du cadre financier pluriannuel. Le financement de 1 milliard EUR en engagements pour la facilité alimentaire sera ventilé comme suit:

- 262 Mios EUR en 2008,
- 568 Mios EUR en 2009
- 170 Mios EUR en 2010.

Le Conseil et le Parlement prévoient les montants suivants :

- 240 Mios EUR en crédits d'engagement seront redéployés au sein de la rubrique 4 à partir de l'instrument de stabilité (article 19 06 01 01), dont 70 Mios EUR en 2009. En ce qui concerne les redéploiements en 2010, la Commission est invitée à présenter une programmation financière révisée afin d'assurer une évolution ordonnée des montants prévus pour la période 2010-2013 tout en laissant inchangé le niveau annuel de la marge ;

- 420 Mios EUR en crédits d'engagement seront rendus disponibles par la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour le budget 2009 ;

- 340 Mios EUR en crédits d'engagement seront rendus disponibles au moyen de la réserve d'aide d'urgence de la manière suivante:

- 22 Mios EUR de crédits encore disponibles dans le budget 2008;
- 78 Mios EUR de crédits inscrits au budget de l'exercice 2009;
- 240 Mios EUR par une augmentation ponctuelle du montant de la réserve d'aide d'urgence à inscrire au budget en 2008.

La Commission proposera une modification de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière du 17 mai 2006 en ce qui concerne le point 25 afin de prévoir le financement supplémentaire nécessaire pour la facilité alimentaire proposée. L'augmentation ponctuelle des crédits d'engagement pour la réserve d'aide d'urgence pour l'exercice 2008 sera officialisée par une décision commune des trois institutions portant modification de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006.

2°) Coordination de l'aide communautaire (Facilité alimentaire et FED) : compte tenu du fait que les pays ACP pourraient bénéficier de l'aide de l'UE provenant tant du budget de l'Union que du Fonds européen de développement (FED), le Parlement, le Conseil et la Commission déclarent que, lors de la mise en œuvre de la facilité alimentaire, il faudra accorder une attention particulière à la coordination de l'aide provenant de ces diverses sources afin d'obtenir la meilleure synergie et les meilleurs résultats. Dans ce contexte, les pays partenaires ACP devraient être encouragés à adapter, si nécessaire, les objectifs et priorités de leur programmation concernant la future coopération dans le cadre du FED, en veillant à la cohérence et à la complémentarité avec les objectifs prévus par la facilité alimentaire. La Commission devra présenter une liste de programmes financés par le FED, où pourraient figurer des éléments ayant trait à la sécurité alimentaire.

3°) Améliorer la visibilité de l'aide communautaire : le Parlement européen et le Conseil insistent sur le fait que la visibilité de l'aide communautaire dans les pays tiers constitue une préoccupation légitime pour l'Union européenne et devrait être pleinement prise en compte en ce qui concerne les enveloppes financières accordées dans un cadre pluriannuel. L'objectif étant que l'action extérieure de l'UE continue de bénéficier du soutien de la population et du monde politique, ils invitent la Commission à présenter, en même temps que l'avant-projet de budget pour 2010, un rapport comprenant une liste d'initiatives destinées à améliorer la visibilité de l'aide extérieure de l'UE sans en compromettre l'efficacité, notamment lorsqu'elle est mise en œuvre par l'intermédiaire d'organisations internationales.

4°) Mise en œuvre de la politique de cohésion : sans préjuger des propositions que doit présenter prochainement la Commission dans le contexte de la récession économique, le Parlement européen, le Conseil et la Commission:

- considèrent que, eu égard aux défis posés par la récession économique actuelle, une accélération de la mise en œuvre des Fonds structurels et de cohésion, dans la limite des plafonds fixés dans le cadre financier 2007-2013, pourrait avoir un effet bénéfique sur l'économie;
- considèrent que, aux termes du cadre de contrôle établi, les paiements intermédiaires ne peuvent être effectués tant que les systèmes de gestion et de contrôle des États membres n'ont pas été jugés conformes aux exigences;
- encouragent les États membres à présenter la description de leurs systèmes de gestion et de contrôle et les évaluations de conformité dans les plus brefs délais afin que la Commission puisse entamer rapidement son analyse.

Dans ce cadre, le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à prendre les mesures nécessaires pour évaluer rapidement les aspects les plus importants des systèmes de gestion et de contrôle des États membres et à accélérer l'examen des demandes concernant les grands projets, de façon à faciliter leur mise en route. Le Parlement et le Conseil appellent également la Commission à coopérer avec les États membres afin de parvenir rapidement à un accord sur tous les aspects de la conformité des systèmes de gestion et de contrôle et à soumettre à l'autorité budgétaire un rapport mensuel relatif à l'approbation des systèmes de gestion. La Commission est également appelée à présenter, en même temps que l'avant-projet de budget, un rapport d'exécution aux fins de la procédure budgétaire et de la procédure de décharge.

5°) Agences : le Parlement européen et le Conseil approuvent la proposition de la Commission visant à la création d'un groupe de travail interinstitutionnel sur les agences et demandent que la première réunion de ce groupe ait lieu le plus rapidement possible.

6°) Crédits de paiement : le Parlement européen et le Conseil demandent à la Commission de présenter un budget rectificatif si les crédits inscrits au budget 2009 s'avéraient insuffisants pour couvrir les dépenses relevant de la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), de la sous-rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi), étant donné que cela pourrait être justifié dans le cadre juridique actuel à la lumière d'une possible accélération de la mise en œuvre de mesures structurelles de la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles) et de la rubrique 4 (L'UE en tant que partenaire mondial). À cet égard, le Parlement européen et le Conseil examineront le financement approprié de toute nouvelle initiative que la Commission pourrait proposer, en particulier en ce qui concerne la crise économique.

Enfin, le Parlement demande à la Commission de présenter, dans le cadre de l'examen du budget, une évaluation de la situation de la rubrique 4, afin d'examiner et de réviser le rôle de l'UE en tant que partenaire mondial dans un cadre pluriannuel. Il exprime au passage sa très grande préoccupation face au niveau extrêmement bas des paiements, bien en dessous de ce que prévoit le cadre financier pluriannuel et qui ne correspond pas aux véritables défis que doit relever l'Union en situation de crise économique. Il appelle dès lors à la Commission et les États membres à exécuter les crédits octroyés et à adopter toutes les mesures possibles pour assurer leur exécution adéquate.

Budget 2009: Section III, Commission

Le 17 novembre 2008, la Commission a adressé au Conseil la lettre rectificative n° 3 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2009 concernant la section II du budget - Conseil.

Cette lettre vise à assurer un financement adéquat des dépenses liées aux travaux du "groupe de réflexion" créé par le Conseil européen du 14 décembre 2007 (se reporter à la fiche de procédure [BUD/2008/2026B](#) portant sur le budget 2009 « autres sections », sur ce thème).

Compte tenu de l'activité spécifique de ce groupe et pour des raisons de transparence budgétaire, il est proposé d'inscrire les dépenses relatives aux travaux du groupe (1,06 Mios EUR pour 2009) dans un nouveau titre 4 séparé de la section II - Conseil du budget général.

Cette lettre rectificative est neutre en termes budgétaires, les crédits nécessaires provenant de la réserve pour imprévus déjà incluse dans l'avant-projet de budget pour 2009.

Lors de sa réunion du 17 novembre 2008, le Conseil a dégagé un accord sur la lettre rectificative n° 3 pour 2009 telle que proposée par la Commission.

Budget 2009: Section III, Commission

Le 28 octobre 2008, la Commission a transmis au Conseil la lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2009.

Depuis lors, la Commission a réalisé une nouvelle estimation des dépenses agricoles par rapport à l'avant-projet de budget (APB) pour 2009. Ces nouvelles estimations tiennent compte de la situation des différents marchés agricoles, ainsi que de toutes les décisions et propositions législatives adoptées dans le secteur agricole depuis l'établissement de l'APB.

Nouvelles estimations : les nouvelles estimations conduisent à une réduction d'un montant global de 1.280,4 Mios EUR en crédits pour engagements (c/e) et 1.277,9 Mios EUR en crédits pour paiement (c/p) par rapport aux prévisions de l'APB 2009.

Ces montants résultent:

- d'une actualisation des estimations pour un montant total de 361 Mios EUR se décomposant en une augmentation des besoins dans certains secteurs des interventions sur les marchés agricoles (+421 Mios EUR), en certaines économies dans le secteur des aides directes (-87 Mios EUR) et en quelques ajustements mineurs (26,3 Mios EUR);
- d'une augmentation des recettes affectées pour un montant de +1.641 Mios EUR résultant de l'actualisation de l'estimation des recettes affectées pour 2009 (+307 Mios EUR) et du report de recettes affectées non dépensées en 2008 (+1 334 Mios EUR).

La lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget 2009 propose également de créer de nouvelles lignes budgétaires pour la Facilité alimentaire au titre de 2 des perspectives financières et de placer en réserve un montant total de 250 Mios EUR en crédits d'engagement et de 900 Mios EUR en crédits de paiement, dans l'attente de l'adoption de la base légale.

Elle vise également à modifier les commentaires budgétaires concernant différents postes ainsi que la nomenclature portant sur les nouveaux postes 05 02 08 12 (Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école) et 05 03 01 99 (Autres aides directes découplées), en y

insérant la mention "p.m."

À la suite des conclusions de la réunion de conciliation avec le Parlement européen et la Commission du 21 novembre 2008, le Conseil est convenu d'accepter la lettre rectificative telle proposée par la Commission:

1. à l'exception de la création du nouveau poste 05 02 08 12 (Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école);
2. moyennant l'inclusion de nouveaux montants pour le financement de la facilité alimentaire:
 - 480 Mios EUR en crédits d'engagements (c/e) et 440 Mios EUR en crédits de paiements (c/p) à l'article 21 02 03 (Réponse rapide à la hausse des prix alimentaires dans les pays en développement) et 10 Mios EUR en c/e et c/p au poste 21 01 04 05 (Réponse rapide à la hausse des prix alimentaires dans les pays en développement - Dépenses pour la gestion administrative);
 - 134,77 Mios EUR en c/e et 140 Mios EUR en c/p au poste 19 06 01 01 (Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité));
1. moyennant l'inclusion des observations modifiées pour l'article 40 02 42 (Réserve d'aide d'urgence).

Le 27 novembre 2008, le Conseil a établi la lettre rectificative n° 2 au projet de budget pour l'exercice 2009 telle que précisée ci-avant et telle qu'elle figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 16259/08 ADD 1).

Budget 2009: Section III, Commission

La commission des budgets a adopté à l'unanimité le rapport commun de Mme Jutta HAUG (PSE, DE) et de M. Janusz LEWANDOWSKI (PPE-DE, PL) entérinant la 2^{ème} lecture du budget 2009 (partie Commission et autres sections budgétaires) et fixant le niveau des crédits de paiement à 116,096 milliards EUR, soit l'équivalent de 0,89% RNB de l'Union, laissant une marge significative de plus de 7,762 milliards EUR sous le plafond des paiements du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2009. Les députés se réjouissent en particulier de l'engagement pris par les deux branches de l'autorité budgétaire de la mise à disposition, à bref délai, de crédits de paiement complémentaires, dans l'hypothèse où des politiques structurelles feraient l'objet d'une mise en œuvre plus rapide en 2009.

Sur les autres grands points qui ont fait l'objet de la récente concertation budgétaire, les députés s'expriment comme suit :

Concertation budgétaire : les députés se félicitent de l'accord global intervenu le 21 novembre au terme de la concertation budgétaire et se réjouissent de l'accord obtenu pour le financement de la [facilité alimentaire](#). Ils s'inquiètent toutefois des inévitables conséquences qu'aura sur les citoyens européens la récession liée à la crise financière et économique actuelle. Ils regrettent en particulier que, lors de cette réunion, la Commission n'a pas souhaité donner d'informations sur l'incidence budgétaire potentielle de sa proposition sur la crise économique (voir [COM\(2008\)800](#)). Or, ce plan aura inmanquablement des répercussions majeures sur le budget 2009. Ils attendent donc de la Commission qu'elle propose des données chiffrées concrètes sur sa mise en œuvre, et s'engagent à analyser les implications budgétaires de ce plan de relance économique dès qu'ils auront les données à disposition. Les députés soulignent toutefois que la crise actuelle ne devrait pas servir de prétexte pour ajourner les dépenses en faveur d'investissements "verts". Au contraire, ces derniers devraient plutôt être considérés comme une mesure d'incitation complémentaire.

Les députés rappellent que les initiatives en faveur d'un développement durable, de la croissance de l'emploi et du soutien aux PME ainsi qu'en faveur de la recherche et de l'innovation sont de la plus haute importance dans la situation économique actuelle et doivent constituer des priorités au titre du budget 2009 de l'Union. Ils se prononcent également pour souligner la place de l'Union dans le monde. Les députés approuvent au passage les lettres rectificatives n° 1, 2 et 3 au projet de budget.

Sur la question du niveau des paiements, les députés se disent globalement satisfaits de l'accord intervenu le 21 novembre avec le Conseil, même s'ils regrettent vivement l'écart sans précédent entre crédits de paiements et crédits d'engagements en 2009. Les députés craignent qu'à terme, cette situation risque de rendre les budgets futurs irréalistes et réitérent les termes de la déclaration commune adoptée lors de la concertation budgétaire, enjoignant la Commission à prévoir des crédits de paiements plus élevés, si les montants du budget 2009 s'avéraient insuffisants.

Une fois encore, les députés insistent sur l'exécution effective du budget et demandent que l'on minimise les engagements restant à liquider vu le niveau global extrêmement modeste des paiements : ceci est particulièrement vrai pour la rubrique 1b du budget qui finance à la fois des mesures de lutte contre le changement climatique, mais aussi des initiatives relatives à la croissance de l'emploi. De même, les députés soulèvent le problème récurrent de la rubrique 2 et réitérent leur point de vue selon lequel il convient d'accélérer la mise en œuvre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion.

Questions sectorielles : les députés se félicitent de l'accord obtenu lors de la réunion de concertation sur le financement en 3 ans du milliard EUR consacré à la facilité alimentaire (420 Mios EUR via l'instrument de flexibilité, 340 Mios EUR via la réserve d'aide d'urgence, 240 Mios EUR redéployés dans la rubrique 4). Si les députés prennent acte de la lettre de la Commission sur les possibilités d'exécution relative aux amendements du projet de budget adoptés par le Parlement en 1^{ère} lecture, ils estiment qu'il est inacceptable qu'elle ait présenté ce document à une étape aussi tardive de la procédure budgétaire. Dans la foulée, les députés confirment en 2^{ème} lecture la création de nouvelles lignes budgétaires pour : i) le changement climatique, ii) le "Small Business Act" (SBA), iii) l'instrument financier destiné à faciliter l'adaptation de la flotte de pêche aux répercussions économiques de la hausse des prix du carburant, iv) la stratégie communautaire pour la mer Baltique, v) l'aide à la réhabilitation et à la reconstruction de la Géorgie.

Les députés rappellent également que les réductions concernant les dépenses administratives de certains programmes pluriannuels, décidées pour 2009 par l'autorité budgétaire, ne peuvent en aucun cas déboucher sur des réductions des enveloppes globales codécidées pour les programmes concernés. La Commission devra dès lors compenser les montants réduits dans les exercices ultérieurs de la période de programmation sur les lignes opérationnelles des programmes.

Les autres points sur lesquels les députés se sont exprimés peuvent se résumer comme suit :

- Institut européen d'innovation et de technologie (IEIT) : les députés confirment leur décision prise durant l'exercice 2008 d'inclure l'IEIT dans le domaine "recherche" et de financer sa structure de direction au titre de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel ;
- Programme de distribution de fruits à l'école : les députés se félicitent de l'accord politique dégagé par le Conseil quant à la base juridique du programme « fruits à l'école » et espèrent que ce programme pourra être lancé dès l'année scolaire 2009/2010. Ils

- regrettent notamment que le Conseil ait refusé de créer un poste p.m. dans le budget, pour ce dernier ;
- Programme alimentaire d'aide aux plus démunis dans l'Union : les députés se félicitent du financement du programme de distribution de denrées alimentaires aux plus démunis dans l'Union grâce à une révision à la hausse du budget, pour un montant de 500 Mios EUR ;
 - Politique de la communication : les députés déplorent le manque de cohérence dans les actions de communication de la Commission. Ils souhaitent un niveau approprié d'harmonisation dans la présentation de la politique de la communication et rappellent leur volonté de développer une "marque UE" reconnaissable pour les actions de l'Union dans ce domaine ;
 - Rubrique 4 : les députés déplorent une fois de plus que la rubrique 4 ait été sous pression en raison du fait que ses marges ne suffisent pas à financer de nouvelles priorités. À nouveau, ils expriment leur inquiétude face aux fonds disponibles qui ne permettent pas à l'Union d'assumer son rôle d'acteur mondial, en dépit de ses diverses déclarations d'intention. Il y va de la crédibilité de l'Union vis-à-vis des pays tiers, car, si, année après année, l'autorité budgétaire n'est pas en mesure de fournir un financement adéquat pour les engagements politiques de l'UE à l'extérieur, celle-ci perdra de son influence. Les députés déplorent également la baisse de 21% des engagements pour la Palestine (300 Mios EUR en 2009) par rapport au niveau engagé en 2008. Il incombera à la Commission de présenter des demandes de virements au cours de l'année 2009 pour augmenter les crédits destinés à la Palestine. De même pour le Kosovo, les députés estiment que l'enveloppe est trop juste pour soutenir le rythme des réformes et des investissements. Ils se félicitent en revanche de la décision de l'Union de contribuer au processus de reconstruction en Géorgie à hauteur de 500 Mios EUR sur 3 ans. Sur la question de l'aide à la communauté chypriote turque, les députés maintiennent leur position de 1^{ère} lecture, qui permettra en outre, d'octroyer une aide pour l'exhumation, l'identification et la restitution des dépouilles des personnes disparues à Chypre ;
 - Rubrique 5 : les députés décident de garder en réserve une petite partie des dépenses administratives de la Commission et confirment parallèlement leur position de 1^{ère} lecture en ce qui concerne le budget des "autres institutions", y compris la décision de doter anticipativement certaines dépenses immobilières en 2009 ;
 - Projets pilotes et actions préparatoires : les députés proposent une série d'initiatives et de projets innovants qui répondent aux besoins réels des citoyens de l'Union. Ils décident d'allouer dans ce contexte un montant de 124,4 Mios EUR au titre des projets pilotes et des actions préparatoires, comme l'y consent l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire ;
 - Agences décentralisées : sur la question des agences, les députés maintiennent leur position de 1^{ère} lecture concernant le rétablissement des montants proposés dans l'avant-projet de budget pour les agences décentralisées. Ils décident ainsi de maintenir l'augmentation des montants réservés aux dépenses opérationnelles de l'agence FRONTEX, afin de lui permettre de mener à bien des missions permanentes durant toute l'année. Ils décident en outre de maintenir l'augmentation des montants destinés à la lutte contre l'immigration illégale, de renforcer les montants du Fonds européen pour les réfugiés, de laisser dans la réserve un tiers des montants prévus pour les dépenses opérationnelles de GALILEO en attendant l'adoption d'une nouvelle base juridique et de laisser en réserve 10% des montants consacrés aux dépenses administratives de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, tant qu'ils n'auront pas été clairement informés des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel réalisée en 2007.

Budget 2009: Section III, Commission

Le Parlement européen a adopté par 539 voix pour, 33 voix contre et 27 abstentions, une résolution visant à approuver, en 2^{ème} lecture, le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009 tel que modifié par le Conseil (toutes sections confondues) et sur les lettres rectificatives n° 1, 2 et 3/2009 au projet de budget général de l'UE.

Le rapport avait été déposé en commun par Mme Jutta HAUG (PSE, DE) et M. Janusz LEWANDOWSKI (PPE-DE, PL) au nom de la commission des budgets.

Dans sa résolution, le Parlement fixe le niveau global des dépenses comme suit :

- 133,846 milliards EUR en crédits d'engagements, soit 1,03% du revenu national brut (RNB) de l'Union;
- 116,096 milliards EUR en crédits de paiements, soit l'équivalent de 0,89% du RNB de l'Union.

Il observe que cela laisse subsister une marge significative de 7,762 milliards EUR sous le plafond des paiements du cadre financier pluriannuel pour 2009, tout en soulignant l'engagement pris conjointement par les deux branches de l'autorité budgétaire en faveur d'une mise à disposition, à bref délai, de crédits de paiement complémentaires si les politiques structurelles faisaient l'objet d'une mise en œuvre plus rapide durant l'exercice budgétaire.

En ce qui concerne la concertation budgétaire, le Parlement se félicite de l'accord global intervenu le 21 novembre et se réjouit de l'accord obtenu pour le financement de la [Facilité alimentaire](#). Il s'inquiète toutefois des inévitables conséquences qu'aura sur les citoyens européens la récession liée à la crise financière et économique actuelle et regrette que, lors de la réunion de concertation budgétaire, la Commission ait refusé de donner des informations sur l'incidence budgétaire potentielle de sa proposition sur la crise économique (voir [COM\(2008\)800](#)). Or, ce plan aura inmanquablement des répercussions majeures sur le budget 2009. Le Parlement attend donc de la Commission qu'elle propose des données chiffrées concrètes sur sa mise en œuvre. Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement appelle dès lors le Conseil à engager des négociations en vue de réviser le cadre financier 2007-2013 sur base de la proposition de la Commission, en tenant compte du montant de 5 milliards EUR prévus pour financer le Plan européen de relance économique.

Ne pas ajourner les engagements écologiques du budget : même si la crise aura des effets néfastes sur les investissements, le Parlement insiste pour que la crise ne soit pas un nouveau prétexte pour ajourner les dépenses en faveur des investissements "verts". Au contraire, ces derniers devraient plutôt être considérés comme une mesure d'incitation complémentaire. Dans ce contexte, la Plénière réaffirme l'importance de la révision budgétaire prévue pour 2009, qui ne devra pas se borner à une projection théorique du budget au-delà de 2013, mais devra comprendre des propositions audacieuses en faveur d'un réajustement de la programmation lors de la révision à mi-parcours des programmes pluriannuels, afin, notamment, de réagir à la crise actuelle, en tenant compte des défis posés par le changement climatique.

Parallèlement, le Parlement rappelle que les initiatives en faveur d'un développement durable, de la croissance de l'emploi et du soutien aux PME ainsi qu'en faveur de la recherche et de l'innovation sont de la plus haute importance dans la situation économique actuelle et doivent constituer des priorités au titre du budget 2009 de l'Union.

Le Parlement approuve au passage les lettres rectificatives n° 1, 2 et 3 au projet de budget.

Niveau des paiements : si le Parlement se dit globalement satisfait de l'accord intervenu le 21 novembre avec le Conseil, il regrette vivement l'écart sans précédent entre crédits de paiements et crédits d'engagements en 2009. Il craint qu'à terme, cette situation ne rende les budgets futurs irréalistes et réitère les termes de la déclaration commune adoptée lors de la concertation budgétaire, enjoignant la Commission de prévoir des crédits de paiements plus élevés, si les montants du budget 2009 s'avéraient insuffisants.

Une meilleure mise en œuvre du budget de l'Union : une fois de plus, le Parlement insiste sur l'exécution effective du budget et demande que l'on minimise les engagements restant à liquider vu le niveau global extrêmement modeste des paiements : ceci est particulièrement vrai pour la rubrique 1b du budget qui finance à la fois des mesures de lutte contre le changement climatique, mais aussi des initiatives relatives à la croissance de l'emploi. De même, le Parlement soulève le problème récurrent de la rubrique 2 et réitère son point de vue selon lequel il convient d'accélérer la mise en œuvre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. La Plénière se déclare également profondément préoccupé e par le fait que la Commission ait, sur base de pièces justificatives, jugé opportun de réduire de 220 Mios EUR les financements octroyés à la Bulgarie. Elle demande dès lors à la Commission de soutenir les réformes entamées par la Bulgarie et la Roumanie et de faire rapport, tous les trois mois, devant le Parlement, sur les problèmes ou irrégularités constatés dans l'exécution des fonds communautaires.

Questions sectorielles : le Parlement se félicite de l'accord obtenu lors de la réunion de concertation sur le financement en 3 ans du milliard EUR consacré à la facilité alimentaire (420 Mios EUR via l'instrument de flexibilité, 340 Mios EUR via la réserve d'aide d'urgence, 240 Mios EUR redéployés dans la rubrique 4). La Plénière rappelle toutefois à la Commission son engagement de présenter à l'autorité budgétaire, dans le courant de l'année 2009, une évaluation de la situation concernant la rubrique 4, accompagnée si nécessaire de propositions pertinentes, tenant compte de l'évolution politique et de l'exécution budgétaire.

Parallèlement, le Parlement confirme en 2^{ème} lecture la création de nouvelles lignes budgétaires pour : i) le changement climatique, ii) le "Small Business Act" (SBA), iii) l'instrument financier destiné à faciliter l'adaptation de la flotte de pêche aux répercussions économiques de la hausse des prix du carburant, iv) la stratégie communautaire pour la mer Baltique, v) l'aide à la réhabilitation et à la reconstruction de la Géorgie.

Il rappelle également que les réductions concernant les dépenses administratives de certains programmes pluriannuels, décidées pour 2009 par l'autorité budgétaire, ne peuvent en aucun cas déboucher sur des réductions des enveloppes globales codécidées pour les programmes concernés. La Commission devra dès lors compenser les montants réduits dans les exercices ultérieurs de la période de programmation, sur les lignes opérationnelles des programmes.

Pour un financement adéquat de la rubrique 4 : le Parlement déplore une fois de plus que la rubrique 4 ait été sous pression en raison du fait que ses marges ne suffisent pas à financer de nouvelles priorités. À nouveau, il exprime son inquiétude face aux fonds disponibles qui ne permettent pas à l'Union d'assumer son rôle d'acteur mondial, en dépit de ses diverses déclarations d'intention. La Plénière escompte que la révision à mi-parcours de l'actuel cadre financier pluriannuel permettra d'allouer des ressources complémentaires aux engagements croissants relevant de la rubrique 4 car il y va de la crédibilité de l'Union vis-à-vis des pays tiers. En effet, si, année après année, l'autorité budgétaire n'est pas en mesure de fournir un financement adéquat pour les engagements politiques de l'UE à l'extérieur, celle-ci finira par perdre de son influence.

Le Parlement déplore également la baisse de 21% des engagements pour la Palestine (300 Mios EUR en 2009) par rapport au niveau engagé en 2008. Il incombera à la Commission de présenter des demandes de virements au cours de l'année 2009 pour augmenter les crédits destinés à la Palestine. De même pour le Kosovo, la Plénière constate que les crédits destinés à cette région des Balkans occidentaux seront tout juste suffisants pour soutenir le rythme des réformes et des investissements. Mais il importe que ces fonds soient aussi dûment contrôlés, raison pour laquelle le Parlement insiste sur la nécessité d'assurer un suivi adéquat des conclusions du rapport final de l'ITF ("Investigation Task Force"), ainsi que sur la création d'une organisation appelée à lui succéder pour lutter contre la fraude et les irrégularités financières.

Le Parlement se félicite, en revanche, de la décision de l'Union de contribuer au processus de reconstruction en Géorgie à hauteur de 500 Mios EUR sur 3 ans.

Rubrique 5 du budget : trouver une solution pour les écoles européennes : le Parlement décide de garder en réserve une petite partie des dépenses administratives de la Commission et confirme sa position de 1^{ère} lecture en ce qui concerne le budget des "autres institutions", y compris la décision de doter anticipativement certaines dépenses immobilières en 2009. Dans le cadre de cette rubrique budgétaire, la Plénière s'inquiète en outre, dans un amendement, de la situation des jeunes élèves, actuels et futurs, dans les écoles européennes de Bruxelles, qui résulte de retards dans l'ouverture de la 4^{ème} école à Laeken et de la procédure d'inscription actuelle qui entraîne des déplacements longs et inacceptables pour les enfants. Le Parlement escompte que la Commission, en coopération avec le secrétariat général des écoles européennes de Bruxelles, présentera une procédure d'inscription révisée avant la fin du mois de mars 2009 sur la base de critères objectifs et compréhensibles (y compris ceux de la résidence principale et de l'inscription antérieure des frères et sœurs), pour qu'elle entre en vigueur dès la prochaine période d'inscription scolaire.

Les autres points sur lesquels le Parlement s'est exprimé peuvent se résumer comme suit :

- Programme de distribution de fruits à l'école : le Parlement se félicite de l'accord politique dégagé par le Conseil quant à la base juridique du programme « fruits à l'école » et espère que ce programme pourra être lancé dès l'année scolaire 2009/2010. Il regrette toutefois que le Conseil ait refusé de créer un poste p.m. dans le budget, pour ce dernier ;
- Programme alimentaire d'aide aux plus démunis dans l'Union : le Parlement se félicite du financement du programme de distribution de denrées alimentaires aux plus démunis dans l'Union grâce à une révision à la hausse du budget, pour un montant de 500 Mios EUR ;
- Politique de la communication : le Parlement déplore le manque de cohérence dans les actions de communication de la Commission. Il souhaite un niveau approprié d'harmonisation dans la présentation de la politique de la communication et rappelle sa volonté de développer une "marque UE" reconnaissable pour les actions de l'Union dans ce domaine ;
- Projets pilotes et actions préparatoires : le Parlement propose une série d'initiatives et de projets innovants qui répondent aux besoins réels des citoyens de l'Union. Il décide d'allouer dans ce contexte un montant de 124,4 Mios EUR au titre des projets pilotes et des actions préparatoires, comme l'y consent l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire ;
- Agences décentralisées : sur la question des agences, le Parlement maintient sa position de 1^{ère} lecture concernant le rétablissement des montants proposés dans l'avant-projet de budget pour les agences décentralisées. Il maintient l'augmentation des montants réservés aux dépenses opérationnelles de l'agence FRONTEX afin de lui permettre de mener à bien des missions permanentes durant toute l'année. Il décide en outre de maintenir l'augmentation des montants destinés à la lutte contre l'immigration illégale, de renforcer les montants du Fonds européen pour les réfugiés, de laisser dans la réserve un tiers des montants prévus pour les dépenses opérationnelles de GALILEO en attendant l'adoption d'une nouvelle base juridique et de laisser en réserve 10% des

Budget 2009: Section III, Commission

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/165/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2009 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 18 décembre 2008. Le budget de l'Union ainsi adopté est conforme aux priorités définies par les autorités budgétaires et au vote établi en plénière en 2^{ème} lecture par le Parlement européen (se reporter au résumé de la résolution du Parlement du 18.12.2008).

Le budget 2009 est le 3^{ème} à relever du nouveau cadre financier pluriannuel, qui couvrira la période allant jusqu'en 2013. La plus grande part de ce budget- 45%, soit 60 milliards EUR -sera consacrée à des programmes en faveur de la recherche, de l'innovation, de l'emploi et du développement régional qui associent des mesures de court et de long terme visant à aider l'Europe à réagir le plus rapidement et efficacement possible pour sortir de la crise économique actuelle. L'augmentation de 11% des crédits pour la recherche et de 22% de ceux du programme communautaire en faveur de l'innovation contribuera à soutenir la compétitivité de l'UE dans une période difficile ainsi que ses efforts pour s'orienter vers une économie sobre en carbone.

L'enveloppe destinée à l'agriculture restera stable, avec un peu plus de 40% des crédits UE, alors que les dépenses consacrées à l'environnement et au développement rural augmenteront de 2,9%.

Quant à la rubrique "Europe, acteur mondial", sa dotation croîtra également en 2009, avec notamment une enveloppe de 6 millions EUR pour la facilité alimentaire d'un milliard EUR destinée à aider les pays en développement à affronter la hausse des prix des denrées alimentaires, facilité décidée d'un commun accord entre le Parlement européen et le Conseil.

Le budget de 2009 s'élève ainsi à 133,8 milliards EUR en crédits d'engagement, ce qui correspond à une hausse de 2,5% par rapport à 2008 et représente 1,03% du RNB de la Communauté. Une marge de 3,2 milliards EUR est laissée sous le plafond des dépenses du cadre financier.

En crédits de paiement, le budget de 2009 s'établit à 116,1 milliards EUR, soit 0,89% du RNB. Ce montant représente une hausse de 0,3% par rapport à 2008, laissant une marge de 7,8 millions EUR sous le plafond pour les crédits de paiement.

Par rubriques budgétaires, le budget 2009 s'établit comme suit :

- Rubrique 1 : CROISSANCE DURABLE : un budget tourné vers la reprise économique : en 2009, près de 12 milliards EUR seront investis dans des projets visant à renforcer la compétitivité de l'Europe, soit 6,2% de plus qu'en 2008. Dans globalité, la rubrique sera affectée de quelque 60,2 milliards EUR en engagements et de quelque 46 milliards EUR en crédits pour paiement. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques :

§ 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi : cette sous-rubrique comporte des engagements de l'ordre de 12 milliards EUR affectés à des financements destinés à la recherche, en hausse de 11% pour la 2^{ème} année consécutive. Un investissement record de 500 millions EUR sera aussi réservé au programme européen pour l'innovation et la compétitivité (PIC) en vue de financer des technologies durables pionnières ? soit une augmentation de 22% par rapport à 2008. Plus d'un milliard EUR seront consacrés à des programmes visant à améliorer les qualifications en Europe, principalement par le canal du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, soit une augmentation de 6,5% par rapport à 2008 ;

§ 1b - Cohésion pour la croissance et l'emploi : les crédits en faveur de la cohésion continuent à croître en 2009, avec près de 48,4 milliards EUR pour les régions d'Europe (+2,5% par rapport à 2008). Les crédits de paiements se montent à quelque 35 milliards EUR. Leur efficacité sera renforcée grâce à l'accord intervenu pour accélérer les financements des Fonds structurels en 2009, qui met à disposition des États membres des fonds d'urgence pour aider les populations frappées par la crise et des financements destinés aux petites et moyennes entreprises (PME). Les efforts consentis pour intégrer les nouveaux États membres aux politiques communes de l'UE portent également leurs fruits, puisque 50% des crédits des Fonds structurels et de cohésion sont dorénavant destinés à l'UE-12.

- Rubrique 2 ? CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : les dépenses agricoles demeureront stables en 2009, avec une enveloppe supérieure à 40 milliards EUR. La réorientation en faveur du développement des zones rurales opérée au sein de ce domaine politique se traduira aussi par un accroissement des dépenses en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. Plus de 40% des financements destinés au développement rural (13,6 milliards EUR) serviront aussi des objectifs environnementaux. La dotation du programme de protection de l'environnement LIFE+ croîtra de 19% pour atteindre 317 millions EUR. La hausse de 22% des crédits du programme d'innovation de l'UE apportera un soutien supplémentaire aux efforts de l'UE pour s'orienter vers une économie sobre en carbone en facilitant le financement des technologies durables. Au total, cette rubrique se caractérise par les montants suivants : 56,1 milliards EUR dont 41 milliards de dépenses relatives au marché et paiements directs et de 52,5 milliards EUR en crédits de paiements.
- Rubrique 3 : CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE : le terrorisme, la criminalité et l'immigration demeurent des préoccupations majeures des européens et l'effort budgétaire dans ces secteurs spécifiques va connaître une des plus fortes augmentations de dépenses en 2009 pour atteindre les 864 millions EUR, soit une progression de 18% par rapport à 2008. Avec 1,5 milliards EUR en engagements (et 1,3 milliards en paiements), la rubrique 3 représente 1,1% du budget de l'Union. Cette rubrique comporte les deux sous-rubriques suivantes (à l'exclusion du Fonds de solidarité de l'Union) :

§ Rubrique 3a - Liberté, sécurité et justice avec 864 millions EUR ;

§ Rubrique 3b ? Citoyenneté (incluant l'aide à la jeunesse et à la culture) avec 651 millions EUR en engagements.

- Rubrique 4 - L'UE-PARTENAIRE MONDIAL : l'UE renforce son soutien aux populations les plus vulnérables du monde, celles qui ont été frappées le plus durement par la récente envolée des prix alimentaires, en mettant en place une facilité alimentaire dotée d'une

enveloppe d'un milliard EUR sur les années 2008, 2009 et 2010, financée en majeure partie à partir du budget 2009 de l'UE (jusqu'à concurrence de 568 millions EUR). La mise en œuvre de cette «Facilité» reposera dans une large mesure sur des organisations internationales et régionales, le but étant de soutenir l'agriculture dans les pays en développement et d'améliorer les niveaux de production. Pour maintenir son rôle d'acteur mondial, l'UE consacrera aussi plus de 8 milliards EUR à ses politiques extérieures - une hausse de 7% par rapport à 2008. Le soutien au processus de paix au Moyen Orient et en Afghanistan et le maintien de la stabilité au Kosovo seront les domaines clés d'intervention en 2009, avec 361 millions EUR pour la Palestine, 231 millions pour l'Afghanistan et 261 millions pour les projets au Kosovo.

- Rubrique 5 ? ADMINISTRATION : la rubrique représente 5,8% du budget total de l'UE et concentre pratiquement 7,7 milliards EUR (en engagements et en paiements) pour couvrir l'ensemble des dépenses de toutes les institutions européennes. Pour la Commission, le budget de 2009 prévoit une dernière tranche de 250 nouveaux postes à la suite de l'élargissement de 2007 à la Bulgarie et à la Roumanie.
- Rubrique 6 ? COMPENSATIONS : cette rubrique est liée à l'élargissement. Elle ne représente désormais plus que 209 millions EUR pour contribuer à l'amélioration de la trésorerie dans les budgets nationaux des États adhérents (Facilité de trésorerie) et pour financer des mesures de contrôle aux nouvelles frontières extérieures de l'Union (Facilité Schengen), comme convenu lors des négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie. Cette rubrique représente 0,2% du budget.